
Institut de la statistique du Québec

Rapport
annuel
2001-2002

Cette publication a été rédigée
par l'Institut de la statistique du Québec.

Son édition a été assurée par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1496-225X
ISBN 2-550-39679-0

© Gouvernement du Québec, 2002

Tous droits réservés pour tous les pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Je vous transmets le rapport annuel de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002.

Ce rapport vous est remis pour dépôt à l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre d'État à l'Économie et aux Finances
et ministre des Finances,

Pauline Marois

Québec, juin 2002

Madame Pauline Marois
Ministre d'État à l'Économie et aux Finances
et ministre des Finances
12, rue Saint-Louis
Québec

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous remets ci-joint, pour transmission à l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2002.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011).

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,

Yvon Fortin

Québec, juin 2002

Table des matières

Chapitre 1

Présentation générale de l'Institut de la statistique du Québec 9

Mission	9
Valeurs de gestion	9
Mécanismes permanents de consultation	9
Organisation	10
Ressources humaines et financières	10

Chapitre 2

Structure administrative et mandats des différentes unités 11

Direction des statistiques économiques et sociales	11
Direction du travail et de la rémunération	11
Observatoire de la culture et des communications	11
Direction Santé Québec	12
Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales	13
Direction de l'édition et des communications	13
Direction des technologies de l'information	13
Direction des activités de collecte	14
Direction générale	14

Chapitre 3

Réalisations par programme 15

Comptes économiques (et banques de données statistiques)	15
Commerce extérieur	16
Statistiques sur les investissements	17
Modèle intersectoriel	17
Statistiques sur l'industrie bioalimentaire	17
Statistiques sur le secteur manufacturier	18
Statistiques sur le secteur tertiaire	19
Statistiques sur la science et la technologie	19
Statistiques sur les institutions financières	20
Statistiques sur le travail et la rémunération	21
Production et diffusion de statistiques sur la culture et les communications	22
Statistiques et enquêtes sur la santé et le bien-être	23
Statistiques sociales	25
Statistiques démographiques	26
Statistiques régionales et publication de synthèses multisectorielles	27

Méthodologie statistique	27
Classifications	28
Information	28
Communications	29
Développement des applications informatiques	32
Gestion des infrastructures technologiques	32
Activités de collecte	32
Modernisation, coordination et développement, et affaires administratives et juridiques	32

Chapitre 4

Rapport d'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels 35

Chapitre 5

Qualité des services aux citoyens 39

Chapitre 6

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 41

Annexes

1 Publications et cédéroms parus en 2001-2002	51
2 Liste des enquêtes statistiques réalisées au cours de 2001-2002	53
3 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	55
4 Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies	61

Chapitre 1

Présentation générale de l'Institut de la statistique du Québec

Mission

Organisme constitué le 1^{er} avril 1999 avec l'entrée en vigueur des derniers articles de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée en juin 1998, l'Institut a pour mission, en vertu de sa loi constitutive (articles 2, 3 et 4) :

« [...] de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général.

L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. À cette fin, il recueille et compile les données notamment sur les naissances, les mariages, les décès, l'immigration et l'émigration. Il procède en outre, annuellement, à une estimation de la population des municipalités¹.

L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part. Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. [...] Lorsque le gouvernement lui en fait la demande, l'Institut informe également le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective des municipalités d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part. »

Le directeur général de l'Institut de la statistique du Québec représente officiellement le Québec au

sein du Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique statistique. À ce titre, il agit comme porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada, il transmet à l'agence statistique fédérale les besoins statistiques de l'administration publique québécoise, et il informe les ministères et les organismes gouvernementaux du Québec de l'évolution des programmes à Statistique Canada.

Valeurs de gestion

Dans les mois qui ont suivi sa mise en place, l'Institut s'est doté de valeurs de gestion.

La clientèle de l'Institut est au centre de son développement, qui se fait dans le respect des valeurs de gestion suivantes :

- *L'objectivité, la neutralité politique, l'impartialité, l'intégrité et le respect de la confidentialité des renseignements détenus constituent des valeurs fondamentales.*
- *La qualité de ses produits et services est une préoccupation constante de l'Institut.*
- *L'Institut donne la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle et au respect des répondants à ses enquêtes et de ses autres fournisseurs de données.*
- *L'Institut veut être une organisation innovatrice et toujours plus performante.*
- *L'Institut reconnaît que la compétence de son personnel et son développement sont des conditions déterminantes dans la réalisation de sa mission et de ses objectifs.*

L'Institut adhère aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies².

Mécanismes permanents de consultation

Soucieux d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations de sa clientèle et désireux de permettre à certains partenaires de participer à l'élaboration de ses grandes orientations, l'Institut anime plusieurs comités consultatifs sectoriels :

1. En juin 2001, la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (2001, c. 25, a. 137) est venue modifier la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), en introduisant à l'article 29 de cette loi un alinéa selon lequel « la population d'un arrondissement est le nombre des habitants de celui-ci qui est établi par décret du gouvernement sur la base de l'estimation faite par l'Institut de la statistique du Québec ».

2. Le texte des principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe est reproduit à l'annexe 4 du présent rapport.

- le Comité permanent de gestion de la Direction Santé Québec,
- le Comité consultatif sur les statistiques sociodémographiques,
- le Comité consultatif sur les statistiques du travail et de la rémunération,
- le Comité consultatif sur les statistiques économiques et sectorielles.

Par ailleurs, l'Observatoire de la culture et des communications dispose d'un comité de direction (qui définit les orientations et les priorités de travail, établit la programmation et détermine le mode de financement des projets) et des huit comités consultatifs suivants :

- le Comité des arts visuels et des métiers d'art,
- le Comité du cinéma, de l'audiovisuel et de la radiodiffusion,
- le Comité du disque et des arts de la scène,
- le Comité du livre, de la littérature et des bibliothèques,
- le Comité du multimédia,
- le Comité du patrimoine, des institutions muséales et des archives,
- le Comité des municipalités et des administrations locales,
- le Comité de la recherche universitaire.

De plus, de nombreuses activités de consultation de la clientèle ou de concertation auprès des partenaires ont été menées en 2001-2002. Ces activités sont mentionnées dans chacun des programmes traités dans le présent rapport.

Organisation

La loi constitutive de l'Institut prévoit que celui-ci est dirigé par un directeur général nommé par le gouvernement pour un mandat de cinq ans (articles 14 et 15).

L'organigramme de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2002 est présenté dans les pages centrales de ce rapport.

Ressources humaines et financières

Pour l'exercice financier 2001-2002, l'Institut disposait de 234 postes autorisés, dont 193 postes réguliers. Son budget s'élevait à 20,6 millions de dollars, dont 14,3 millions provenaient d'une subvention et 6,3 millions, de services rendus et autres revenus.

Chapitre 2

Structure administrative et mandats des différentes unités

Direction des statistiques économiques et sociales

La Direction des statistiques économiques et sociales assure le maintien et le développement du système de comptabilité économique du Québec. Elle organise de façon intégrée les principales statistiques économiques globales portant sur le Québec, notamment celles qui concernent le commerce extérieur et les investissements. Elle diffuse sur une base régulière les principaux indicateurs économiques conjoncturels. La Direction exploite, met à jour et perfectionne le modèle intersectoriel, qui permet de mesurer les répercussions d'un projet sur l'économie québécoise. Grâce à ce modèle, la Direction effectue de nombreuses simulations et études d'impact, principalement à la demande des ministères et des organismes gouvernementaux. En concertation avec divers partenaires, elle procède à la conception, à l'élaboration et à la mise en place de banques de données (banque de données pour les promoteurs et les investisseurs *Horace*, banque de statistiques officielles, banque d'entreprises de l'Institut).

L'un des mandats de la Direction des statistiques économiques et sociales consiste également à assurer le maintien, l'amélioration et l'intégration des statistiques sur les industries au Québec. À ce titre, cette direction intègre les données économiques provenant de différentes sources sur l'industrie bioalimentaire, l'industrie manufacturière, le secteur tertiaire, sur la science et la technologie, ainsi que sur les institutions financières.

Enfin, la Direction des statistiques économiques et sociales effectue le suivi des principaux indicateurs sociaux et elle procède à l'étude des conditions de vie des ménages et des familles.

La Direction des statistiques économiques et sociales assume la responsabilité des programmes suivants :

- Comptes économiques (et banques de données statistiques),
- Commerce extérieur,
- Statistiques sur les investissements,
- Modèle intersectoriel,
- Statistiques sur l'industrie bioalimentaire,
- Statistiques sur le secteur manufacturier,

- Statistiques sur le secteur tertiaire,
- Statistiques sur la science et la technologie,
- Statistiques sur les institutions financières,
- Statistiques sociales.

Direction du travail et de la rémunération

La Direction du travail et de la rémunération a pour mandat, conformément à l'article 4 de la Loi sur l'Institut, d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du secteur public (soit les salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements de santé et de services sociaux) et des autres salariés travaillant dans les principaux secteurs de l'économie québécoise. Cette information, qui sert de point de référence pour les parties à la négociation dans le secteur public, est incluse dans le document que l'Institut est tenu de publier avant le 30 novembre de chaque année et qui s'intitule *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*. Cette direction mène également des travaux de recherche et des enquêtes portant sur toute question relative au travail et à la rémunération, et elle produit des études sur mesure répondant aux besoins particuliers de la clientèle.

Elle est responsable du programme « Statistiques sur le travail et la rémunération ».

Observatoire de la culture et des communications

Le mandat de l'Observatoire de la culture et des communications est d'élaborer un système intégré de statistiques, de façon à couvrir tout le champ de la culture et des communications ; de faciliter le transfert des connaissances au bénéfice des personnes rattachées au milieu de la culture et des communications ; de faciliter la collaboration avec les unités ou les centres de recherche existants, notamment dans le milieu universitaire ; de valoriser les banques de données existantes chez les partenaires, tant institutionnels que privés (associations, syndicats, entreprises, etc.), et de favoriser les interactions avec les autres producteurs de statistiques rattachés à des domaines semblables ou connexes ; de mobiliser de nouvelles ressources, notamment en offrant des services professionnels sur une base d'affaires ; de documenter l'importance et le rôle de la culture et des communications

dans la société moderne, et de contribuer à la réflexion sur les grandes tendances internationales.

En plus de l'Institut de la statistique du Québec, trois partenaires financiers assurent le fonctionnement de cette entité administrative : le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles et le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Direction Santé Québec

La Direction Santé Québec contribue, depuis le milieu des années 1980, à la connaissance et à la surveillance de l'état de santé et de bien-être de la population québécoise ; en effet, elle a réalisé, à ce jour et à titre de maître d'œuvre, près de 30 enquêtes populationnelles. Ainsi son mandat est de planifier, d'élaborer et de coordonner la réalisation d'enquêtes nationales qui lui sont commandées, d'en diriger l'analyse de données et d'assurer la première diffusion des résultats. D'abord responsable d'enquêtes de nature essentiellement transversale, la Direction Santé Québec coordonne, depuis 1998, la réalisation d'une grande enquête longitudinale annuelle permettant de documenter le développement des enfants nés en 1997-1998 et de leurs familles (*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec – ELDEQ*). Depuis cette même année, une enquête bisannuelle de surveillance du tabagisme a également vu le jour, enquête répétée auprès de plus de 4 500 jeunes fréquentant l'école secondaire ; elle en sera à sa troisième édition à l'automne 2002 (*Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire*).

Si le type d'enquêtes réalisées par la Direction Santé Québec a dû se diversifier au fil des années pour mieux répondre aux nouveaux besoins, les thèmes de prédilection se sont quant à eux multipliés et, par le fait même, les champs d'application. Tandis que les habitudes, les conditions et les milieux de vie, les problèmes de santé physique et mentale et leurs conséquences demeurent les thèmes de prédilection de la plupart des enquêtes de santé, de nouvelles thématiques se sont ajoutées, ce qui permet notamment de documenter le développement de l'individu, en l'occurrence l'enfant. Des problématiques telles les jeux de hasard et d'argent, la violence faite aux enfants et la violence dans les relations amoureuses sont venues s'ajouter aux instruments d'enquête prévus, afin de mieux connaître certaines réalités vécues par les jeunes Québécois. Des tests psychométriques, pour mesurer des compétences tant chez l'enfant que chez l'adulte, font maintenant partie de la batterie d'instruments utilisés et analysés par la Direction et ses partenaires. Enfin, la Direction Santé Québec compte maintenant à son actif deux enquêtes portant sur des problématiques non liées, du moins directement, à la

santé publique. La participation de l'Institut à l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (ALL) ainsi que l'*Enquête québécoise « Grandir en qualité »* sur la qualité des services de garde éducatifs sont financées par de nouveaux bailleurs de fonds. Une coalition formée des ministères de l'Éducation, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Culture et des Communications a permis d'assurer la participation québécoise à cette enquête internationale, tandis que l'évaluation des milieux de garde est entièrement assumée par le ministère de la Famille et de l'Enfance.

À l'évolution du type d'enquêtes et à la multiplication des thématiques correspond également la diversification des répondants : s'ajoutent, en 2001-2002, aux répondants clés des trois grandes enquêtes générales de Santé Québec (1987, 1992-1993 et 1998), les pères et mères biologiques des enfants de l'étude longitudinale (qu'ils habitent avec l'enfant ou non), la gardienne et bientôt les professeurs et directeurs d'école de ces mêmes enfants. De plus, à l'instar de l'ELDEQ, une enquête s'intéressant aux enfants et aux adolescents (*Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois – ESSEA*) et l'enquête de surveillance du tabagisme ont justifié que l'on s'adresse directement aux enfants à titre de répondants. La diversification des répondants et, dans le cas de certaines enquêtes, leur multiplication découlent également de l'évolution du modèle théorique privilégié pour l'analyse des résultats. En effet, le recours au modèle systémique ou à l'approche écologique, qui mène à des analyses plus complexes, favorise l'étude multidimensionnelle de problématiques qui s'enracinent dans diverses sphères de la vie de l'individu (son individualité, sa famille, son réseau social, son école, son entreprise, son quartier, sa classe socioéconomique, etc.).

Afin de conserver le rythme de production établi pour maintenir la sortie de données et de résultats de très grande qualité, de même que pour répondre aux besoins de plus en plus complexes de ses partenaires et clients, la Direction Santé Québec n'a d'autre choix que de multiplier les partenaires. Aux alliés naturels du réseau de la santé et des services sociaux du Québec sont venus s'ajouter plus d'une centaine de chercheurs universitaires de tous les horizons ainsi que des analystes et des chercheurs qui représentent les nouveaux partenaires ministériels ou sectoriels. De plus, la Direction bénéficie maintenant de l'apport de chercheurs venant d'autres provinces canadiennes et de divers pays. La mise en place d'une première enquête de surveillance bisannuelle, la poursuite d'une première étude longitudinale annuelle et le développement actuel d'au moins une autre enquête longitudinale prospective constituent pour la Direction Santé

Québec autant d'occasions d'élargir le bassin de chercheurs et d'analystes. Les enquêtes annuelles et continues de même que les enquêtes de surveillance sont extrêmement exigeantes. Lorsque ces deux derniers types d'enquêtes s'ajoutent à plusieurs enquêtes transversales (ex. : une enquête sur la couverture vaccinale contre l'influenza, le prétest d'une enquête sur les milieux de garde, une enquête sur la nutrition des enfants de quatre ans de l'ELDEQ), il est clair que l'un des défis importants pour la Direction Santé Québec réside dans le renouvellement des analystes-auteurs nécessaires à la publication des résultats. Enfin, pour que les enquêtes de type surveillance ou longitudinal continuent d'être financées, elles doivent être utiles ; d'ailleurs, leur utilité est étroitement liée à la rapidité avec laquelle les résultats peuvent se traduire en actions.

Si la pertinence des résultats des grandes enquêtes transversales de la Direction Santé Québec a largement été démontrée – nous en avons pour preuve qu'ils sont à la base de la Politique de la santé et du bien-être du Québec (1992) et, plus récemment, des Priorités nationales de santé publique (1997-2002) –, les résultats des enquêtes longitudinales devraient servir à la mise en place et au suivi d'importants énoncés de politique publique comme celle que l'on prévoit pour le printemps 2002 concernant l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Quant à l'*Enquête de surveillance du tabagisme chez les jeunes*, elle constitue l'un des mécanismes préconisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour évaluer les effets de la nouvelle Loi sur le tabac.

Les activités de la Direction Santé Québec sont décrites dans le programme « Statistiques et enquêtes sur la santé et le bien-être ».

Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales

La Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales a pour mandat de fournir aux unités administratives de l'Institut, ainsi qu'aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec, une expertise en réalisation d'enquêtes spéciales, en méthodologie d'enquête, en utilisation de méthodes quantitatives, en analyse statistique des données et en analyse descriptive. Elle conçoit et applique des méthodologies d'enquête, d'analyse statistique des données ou d'exploitation de fichiers administratifs, elle élabore des plans de sondage, construit les outils quantitatifs nécessaires au bon fonctionnement du système statistique, et fournit assistance et conseil dans l'élaboration ou l'utilisation des méthodes statistiques appropriées.

Il est également dans les attributions de cette direction d'établir et de tenir à jour le bilan démographique du Québec, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Institut. Elle effectue le suivi des principaux indicateurs démographiques, produit des perspectives démographiques et procède à l'étude des tendances statistiques dans les domaines de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité et de la mobilité. En outre, la Direction procède au développement méthodologique du dispositif de prévision démographique et elle réalise des études analytiques qui relient des variables socioéconomiques aux phénomènes démographiques. Enfin, elle assume la responsabilité du Registre des événements démographiques.

Elle est responsable des programmes suivants :

- Méthodologie statistique,
- Statistiques démographiques.

Direction de l'édition et des communications

La Direction de l'édition et des communications a pour mandat d'organiser et de publier des données régionales ainsi que des synthèses statistiques multisectorielles. Elle offre également à l'Institut et à l'administration publique une expertise en matière de normalisation territoriale, de codification géographique et de classifications économiques et sociales. Elle gère le Centre d'information et de documentation (CID) de l'Institut, qui répertorie et rend disponible toute documentation à contenu statistique sur le Québec ou digne d'intérêt pour celui-ci, et qui offre un service direct à la clientèle en renseignements statistiques. La Direction assume, enfin, les fonctions de diffusion, de mise en marché, d'édition et de communication de l'Institut.

Ses activités s'inscrivent dans les programmes suivants :

- Statistiques régionales et publication de synthèses multisectorielles,
- Classifications,
- Information,
- Communications.

Direction des technologies de l'information

La Direction des technologies de l'information a pour mandat de fournir le soutien nécessaire aux unités administratives de l'Institut en matière de gestion des ressources informationnelles. À ce titre, elle élabore, implante et maintient les applications informatiques essentielles à la mission de l'Institut ; elle met en place les moyens et les mécanismes nécessaires à la

prestation électronique de service, et ce, en garantissant un haut niveau de sécurité ; elle détermine les normes et les meilleures pratiques ; elle joue un rôle conseil auprès de tout le personnel et assure le respect de la politique et des normes ministérielles et gouvernementales en cette matière.

Elle est responsable des programmes suivants :

- Développement des applications informatiques,
- Gestion des infrastructures technologiques.

Direction des activités de collecte

La Direction des activités de collecte a pour mandat d'assurer la gestion des opérations relatives aux activités de collecte des enquêtes faites par l'Institut, pour lui-même ou à la demande de ses clients. Elle participe à la préparation des projets d'enquête et à l'élaboration des questionnaires, assure la collecte des données, fait la saisie des données recueillies et en contrôle la qualité ; de plus, elle offre à l'Administration des services en matière de planification et de contrôle d'enquête. Elle effectue aussi la codification et la saisie des données des formulaires du Registre des événements démographiques.

Direction générale

Les ressources fonctionnelles rattachées au Directeur général de l'Institut en matière de secrétariat, de services juridiques, de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, de modernisation, d'évaluation de programmes et de réalisation ou de coordination de dossiers ont pour mandat de jouer un rôle conseil auprès de ce dernier, de l'assister et de lui fournir tout le soutien nécessaire à la réalisation quotidienne et prospective des activités de l'Institut en ces matières, de même qu'en ce qui concerne le fonctionnement de divers comités permanents ou *ad hoc*.

Chapitre 3

Réalisations par programme

Comptes économiques (et banques de données statistiques)

L'objectif de l'Institut par l'entremise de ce programme est de produire, d'analyser et de diffuser les comptes économiques des revenus et des dépenses pour le Québec, de concevoir des méthodologies de production de nouvelles données économiques, de conduire divers travaux de base relatifs aux outils statistiques et aux méthodes quantitatives, et de diffuser les principaux indicateurs de la situation socioéconomique du Québec. De plus, ce programme vise à produire les données sur les revenus et les dépenses de l'administration publique du Québec sur la base des comptes économiques et à fournir cette information à Statistique Canada pour les Comptes nationaux canadiens. C'est également en vertu de ce programme que l'Institut conçoit et construit diverses banques de données statistiques, et qu'il fait la promotion de leur utilisation.

La clientèle à qui s'adresse l'Institut par ce programme est constituée des ministères et organismes, en particulier le ministère des Finances, le ministère de l'Industrie et du Commerce, la Caisse de dépôt et placement du Québec, Hydro-Québec, de même que Statistique Canada, les institutions financières, les conjoncturistes et le grand public.

L'Institut diffuse cette information par divers canaux. En 2001-2002, il a produit sa publication annuelle intitulée *Comptes économiques des revenus et des dépenses, édition 2001*. À l'aide des statistiques sur la comptabilité nationale, cette publication décrit l'évolution des principales variables macroéconomiques au Québec depuis 1982.

L'Institut a poursuivi ses travaux d'estimation des données trimestrielles des revenus et des dépenses des comptes économiques du Québec, en dollars courants et en dollars constants, et il a diffusé cette information dans sa publication trimestrielle intitulée *Comptes économiques du Québec*.

En ce qui a trait aux données sur les revenus et les dépenses de l'administration publique du Québec sur la base des comptes économiques, l'Institut a continué de fournir régulièrement à Statistique Canada les données que cet organisme diffuse avec les Comptes nationaux trimestriels.

L'Institut a également mené divers travaux relatifs à la classification et à l'intégration de certaines données des administrations publiques locales qui lui

sont utiles aux fins du programme sur les comptes économiques. À cette fin, il a conduit une enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales auprès des municipalités de 50 000 habitants et plus et des communautés urbaines du Québec. Il a également mené une enquête auprès des établissements d'enseignement collégial et universitaire dans le but d'établir, sur une base trimestrielle et aux fins de la comparabilité nationale, les revenus et les dépenses de ces établissements.

L'Institut a continué de collaborer activement avec Statistique Canada à la révision historique du système canadien des Comptes nationaux, tant en ce qui a trait à l'interprétation des règles de classification suggérées par les organismes internationaux, qu'en ce qui concerne l'application de ces règles aux institutions québécoises et la fourniture de données.

Il a réalisé les estimations mensuelles et trimestrielles du produit intérieur brut (PIB) réel par industrie pour l'ensemble de l'univers des activités économiques et il a diffusé cette information sur son site Internet et dans sa publication mensuelle intitulée *Produit intérieur brut par industrie au Québec*. Prolongement, sur le plan québécois, de la publication mensuelle de Statistique Canada portant sur les estimations du PIB par industrie, cette publication contient des données mensuelles, trimestrielles et annuelles relatives à l'apport de chaque branche d'activité au produit intérieur brut au coût des facteurs.

Chaque trimestre, l'Institut a réalisé *L'Écostat*, véritable tableau de bord de la situation économique québécoise. Destinée à une clientèle générale et constituée des variables les plus significatives, cette publication se révèle le témoin fidèle des grandes tendances de l'économie québécoise grâce aux faits saillants de la conjoncture économique du dernier trimestre, à plus de 1 000 indicateurs socioéconomiques sur la population, les comptes économiques, les prix, etc., à une centaine de tableaux statistiques, à quelque 300 illustrations graphiques sur l'emploi, les salaires, la construction, et à des analyses thématiques.

Tous les vendredis, l'Institut diffuse également, sous forme imprimée et sur son site Internet, *Stat-Express. Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels*, ce qui permet de suivre l'évolution de la conjoncture économique au Québec, au Canada et à Montréal, grâce à des tableaux présentant les taux de variation des principaux indicateurs économiques, aux faits saillants de la semaine et à des

textes et graphiques sur les nouvelles données de la semaine. Un calendrier de diffusion prévue des indicateurs complète ce document.

Mentionnons également la publication *Revenu personnel selon les régions administratives, les régions métropolitaines et les MRC, édition 2002*, qui présente le revenu personnel par région administrative, et selon les régions métropolitaines et les municipalités régionales de comté, et qui comporte, pour la première fois, un chapitre sur les profils de dépendance économique.

Au chapitre de la gestion de banques de données statistiques, soulignons que l'Institut, à titre de mandataire du projet, a amorcé au cours de l'exercice financier 2001-2002 la réalisation de la Banque de données statistiques officielles sur le Québec. Élément important de la mise en œuvre de l'infrastructure gouvernementale, cet entrepôt centralisé de données alimenté par 13 partenaires offrira aux citoyens et aux entreprises un moyen unique d'accéder aux statistiques officielles sur le Québec. Sans nécessairement connaître les différentes composantes de l'administration publique québécoise et peu importe le site Internet gouvernemental où il se trouvera, l'utilisateur pourra obtenir des données statistiques officielles sur le Québec qui soient complètes, à jour, uniformes, comparables et fiables. En 2001-2002, plusieurs directions de l'Institut ont ainsi commencé à verser dans cette banque les statistiques officielles de leurs secteurs d'activité respectifs.

En 2001-2002, l'Institut a poursuivi l'amélioration de la banque de données *Horace*, tant sur le plan technologique (outil de recherche plus performant, facilités d'impression, etc.) que sur celui du contenu (nouvelles données, liste d'hyperliens, tableaux prédéfinis, etc.) et le service à la clientèle (plusieurs rencontres avec la clientèle potentielle, manuel de l'utilisateur, etc.). L'Institut a également participé aux différents travaux d'amélioration des vitrines promotionnelles.

L'Institut est, par ailleurs, le représentant du Québec au sein du Comité fédéral-provincial des comptes économiques, ainsi qu'au Comité fédéral-provincial de la statistique des administrations publiques.

Commerce extérieur

L'objectif poursuivi par l'Institut grâce à ce programme est d'organiser et de diffuser les statistiques les plus fiables et les plus détaillées possibles sur le commerce international et interprovincial du Québec à partir des données provenant de diverses sources, notamment de Statistique Canada. L'Institut agit, de plus, comme coordonnateur auprès de Statistique Canada en ce qui concerne l'obtention et la transmis-

sion à ses partenaires ministériels des données sur le commerce interprovincial.

Afin d'obtenir des données qui reflètent le plus justement possible le commerce international de marchandises du Québec, l'Institut procède à des corrections qui consistent à épurer le fichier qu'il reçoit de Statistique Canada, en utilisant de l'information complémentaire qu'il obtient d'autres sources statistiques : en particulier, il ajoute les importations à destination du Québec qui sont dédouanées ailleurs au Canada. L'Institut produit ainsi des données « corrigées » des exportations et des importations québécoises sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle, par produit et par pays. Il produit et diffuse également des données mensuelles désaisonnalisées et en dollars constants sur le commerce international des marchandises du Québec.

La principale clientèle à qui s'adresse ce programme est constituée des ministères – en particulier le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Ressources naturelles et le ministère des Finances –, du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, des universités, des entreprises, des banques et des consultants.

L'Institut diffuse l'information qu'il produit au sein de ce programme au moyen, entre autres, de son bulletin trimestriel intitulé *Commerce international de marchandises au Québec*. Ce bulletin présente d'abord l'évolution des importations et des exportations québécoises au cours du dernier trimestre. On y trouve également un article traitant d'un sujet particulier, concernant un produit, des partenaires commerciaux ou des concepts relatifs au commerce international. L'Institut diffuse également sur Internet les principales données produites grâce à ce programme (principaux pays de destination des exportations, principaux produits exportés, principaux pays de provenance des importations, principaux produits importés, valeurs en dollars constants et en dollars courants).

De nouveau en 2001-2002, l'Institut a produit le cédérom intitulé *Commerce international du Québec. Échanges de marchandises, 1981-2000, édition 2001*. On y trouve notamment les valeurs des exportations et des importations québécoises par produit et par pays, des renseignements sur les échanges commerciaux entre différents pays, par produit, ainsi que des statistiques sur le commerce extérieur selon les comptes économiques du Québec.

Par ailleurs, grâce à la base de données qu'il a mise sur pied en ce domaine, l'Institut a continué de transmettre chaque mois, sur cédérom, des fichiers de données sur le commerce international du Québec à ses divers partenaires. Les données mensuelles et

trimestrielles continuent également d'être vendues, sur demande, sous forme de compilations spéciales.

L'Institut a participé au Comité des coordonnateurs ministériels d'affaires internationales, coprésidé par le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère des Relations internationales. La participation de l'Institut à cette instance interministérielle lui permet d'être au fait des orientations et des actions gouvernementales en matière de relations internationales et de collaborer à la réalisation de produits conjoints, comme la constitution d'un catalogue des expertises de l'administration publique québécoise.

Statistiques sur les investissements

La production de Statistique Canada dans le domaine des investissements n'étant pas suffisamment détaillée par activité économique et par région au Québec, l'objectif que poursuit l'Institut avec ce programme est de produire et de diffuser des statistiques sur les investissements privés et publics par secteur d'activité économique et par région, ainsi que des statistiques sur les investissements publics par composante du secteur public et par région. Ces données sont également raccordées sur une base régulière aux comptes économiques du Québec.

Une entente avec Statistique Canada permet à l'Institut d'avoir accès aux données recueillies par l'agence fédérale sur les secteurs privé et public du Québec. En contrepartie, l'Institut fournit à Statistique Canada les données de l'administration publique québécoise sur les dépenses en immobilisations, en réparation et en entretien pour les terrains, la construction résidentielle et non résidentielle ainsi que pour les machines et l'équipement, données qu'il recueille par voie d'enquête deux fois par année.

L'Institut diffuse l'information qu'il produit dans ce programme sur son site Internet, de même que dans sa publication annuelle intitulée *Investissements privés et publics. Québec et ses régions*, dont l'édition portant la mention *Perspectives révisées 2001*, parue en janvier 2001, contient les données sur les dépenses réelles en immobilisations et en réparation de 1997, 1998 et 1999, les dépenses réelles provisoires de 2000 ainsi que les perspectives révisées de 2001. On y trouve la répartition détaillée des dépenses en immobilisations et en réparation au Québec par secteur d'activité économique et par région administrative, ainsi que la ventilation régionale des données relatives au secteur public.

Le catalogue de l'Institut comporte une nouveauté depuis l'automne 2001 : le cédérom intitulé *Investissements privés et publics. Québec et ses régions. Données réelles 1976-1997*. Non seulement présente-t-il, notamment, des séries chronologiques sur les dépen-

ses en immobilisations et en réparation effectuées dans les régions administratives du Québec, mais ce premier cédérom interactif conçu par l'Institut permet aussi à l'utilisateur de manipuler les tableaux à son gré, d'exploiter les données grâce à différentes fonctions, de créer des graphiques personnalisés et de faire des recherches par mot clé.

Modèle intersectoriel

L'objectif de l'Institut de la statistique du Québec avec ce programme est d'offrir aux différents acteurs de la scène socioéconomique – tant au sein du gouvernement que dans le secteur privé – un outil, le modèle intersectoriel, qui leur donne la possibilité d'évaluer l'impact économique d'un projet donné, par exemple de mesurer l'effet sur l'économie de nouvelles dépenses ou de nouveaux investissements. Ce modèle repose sur le tableau intersectoriel de l'économie québécoise, source d'information intégrée sur la production et l'utilisation des biens et services en circulation dans l'économie québécoise.

Avec ce programme, l'Institut répond aux besoins d'une clientèle variée, tant du secteur public que du secteur privé : ministères, organismes, firmes de consultants, entreprises, promoteurs, chercheurs, universités, etc.

En 2001-2002, l'Institut a répondu à de nombreuses demandes de simulation qui lui ont été adressées par sa clientèle. En outre, il a fourni à ses clients, abonnés au modèle en accès direct, le soutien et l'encadrement leur permettant de réaliser eux-mêmes les simulations dont ils ont besoin. L'Institut a veillé à assurer la mise à jour continue de la banque de données du modèle intersectoriel pour que les données utilisées dans les études d'impact soient les plus récentes. Cette caractéristique constitue d'ailleurs l'avantage comparatif majeur du modèle de l'Institut et une raison importante de son utilité pour la clientèle.

En procédant, au cours de 2001-2002, à une refonte du système de modélisation du modèle intersectoriel, l'Institut a relevé plusieurs défis techniques. Un certain nombre de partenaires gouvernementaux accèdent maintenant à distance à ce modèle, et ce nouveau système suscite beaucoup d'intérêt de la part d'autres gouvernements provinciaux.

Statistiques sur l'industrie bioalimentaire

L'objectif poursuivi par l'Institut avec ce programme est de recueillir, d'organiser, d'analyser et de diffuser, à partir de fichiers administratifs ou d'enquêtes diverses, des statistiques sur l'activité de production des entreprises bioalimentaires pour l'ensemble du Québec, par région et, si possible, par

municipalité régionale de comté. L'Institut assume cette responsabilité en complémentarité avec Statistique Canada, notamment dans le cadre de l'accord fédéral-provincial concernant l'échange de renseignements dans le domaine agricole. Il travaille également en très étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui contribue ainsi activement à déterminer les orientations de ce programme d'activité, afin qu'il réponde aux attentes de la clientèle. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, la Régie des assurances agricoles du Québec, les associations et les fédérations de producteurs et Agriculture et Agroalimentaire Canada sont également des partenaires de l'Institut au sein de ce programme.

Les activités menées grâce à ce programme répondent aux besoins exprimés par de nombreux clients parmi lesquels on compte : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, la Régie des assurances agricoles du Québec, Statistique Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Union des producteurs agricoles et ses fédérations, les universités et autres maisons d'enseignement, ainsi que des consultants.

L'Institut obtient notamment ses données dans ce domaine en exploitant divers fichiers administratifs à des fins statistiques. Ainsi, en vertu d'une entente de collaboration avec la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Fédération des producteurs de lait, l'Institut exploite les fichiers administratifs qu'il reçoit de ces deux partenaires et il produit les statistiques officielles sur la production laitière du Québec. L'Institut exploite également les données issues de fichiers administratifs provenant du bureau régional d'Alma du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour établir les statistiques sur la production (quantité et valeur) de bleuets au Québec.

En 2001-2002, l'Institut a également réalisé les enquêtes suivantes sur les productions végétales et animales :

- *Enquête sur la mise en marché de la pomme,*
- *Enquête sur l'apiculture au Québec,*
- *Enquêtes auprès des conserveries,*
- *Enquêtes sur l'ensemencement, sur l'écoulement et sur la récolte de pommes de terre,*
- *Enquête auprès des couvoirs.*

L'Institut diffuse l'information produite grâce à ce programme par divers canaux. Conjointement avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, il a réalisé, en 2001-2002, la publication intitulée *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire*

au Québec, édition 2001, qui présente l'information relative aux principales composantes de l'industrie bioalimentaire et permet un survol rapide des performances de chacun des secteurs. L'édition 2001 contient cinq chapitres illustrant l'évolution de l'industrie entre 1997 et 2000. Au cours de cet exercice, l'Institut a élaboré, toujours en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, une proposition de contenu en vue de produire un profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. L'Institut diffuse sur son site Internet les principales statistiques sur la production agricole au Québec (élevage, productions d'origine animale, cultures, recettes provenant de l'agriculture, exportations et importations de produits agroalimentaires, etc.). Tous les trimestres, il rend également disponibles sur Internet, dans le bulletin *Agro-Flash*, les principales statistiques, accompagnées de faits saillants, sur les revenus et les dépenses des agriculteurs. Un rapport sur la production mensuelle de lait au Québec est également envoyé chaque année à la Commission canadienne du lait.

Par ailleurs, comme chaque année, l'Institut a continué de présenter mensuellement sur son site Internet ses indicateurs sur l'état des cultures au Québec, données qu'il obtient de la Régie des assurances agricoles du Québec. Ces divers tableaux, très appréciés de la clientèle, tracent un portrait de la situation des cultures au Québec, par région, au cours de la dernière saison de végétation : les conditions d'humidité du sol, les causes des dommages, la situation des travaux de semis et de récolte, les conditions générales des cultures, le stade de développement des plants, l'évaluation du rendement et de la qualité de la production.

Au cours de 2001-2002, l'Institut a procédé à une consultation auprès des fédérations de producteurs et de Statistique Canada pour valider sa programmation statistique dans ce secteur. Enfin, l'Institut représente le Québec au Comité fédéral-provincial de la statistique agricole.

Statistiques sur le secteur manufacturier

Le but de ce programme est d'organiser, d'analyser et de diffuser, à partir des données que l'Institut obtient de Statistique Canada – en vertu de l'entente fédérale-provinciale sur les activités des industries manufacturières –, les statistiques sur l'activité de production des établissements manufacturiers, tant pour l'ensemble du Québec que pour ses régions. L'Institut exploite donc les données de l'enquête de Statistique Canada sur le secteur manufacturier pour en tirer des statistiques qui répondent aux besoins spécifiques du Québec, particulièrement en ce qui a trait aux petites et moyennes entreprises (PME), aux

données régionales et à la consommation énergétique des entreprises.

Puisque le processus de production des statistiques sur les entreprises manufacturières ne permet généralement pas que les données soient disponibles avant deux ans, l'Institut utilise également des données préliminaires ainsi que des méthodes économétriques pour produire des statistiques manufacturières actualisées.

La clientèle pour laquelle l'Institut mène ces activités se compose essentiellement des ministères, des entreprises et des sociétés, des institutions intéressées au développement économique, des associations, du réseau de l'enseignement, du réseau financier et de consultants.

L'Institut diffuse d'abord l'information qu'il produit en vertu de ce programme dans diverses publications. En 2001-2002, les titres suivants ont été publiés : *Industries manufacturières du Québec, 1995-2000* et *Profil du secteur manufacturier au Québec, édition 2001*.

De plus, l'Institut diffuse sur Internet les principales statistiques de l'ensemble des industries manufacturières du Québec, les statistiques sur l'activité manufacturière des PME et des grandes entreprises, des profils statistiques du secteur manufacturier par groupe d'industries, ainsi que des données sur la part relative des expéditions de produits manufacturés de chaque région du Québec, par groupe d'industries.

Enfin, mentionnons que l'Institut a conclu, en 2001-2002, une entente avec Statistique Canada lui permettant d'exploiter les microdonnées statistiques élaborées à partir des dossiers fiscaux. Par ailleurs, compte tenu de la refonte des enquêtes auprès des entreprises conduite à Statistique Canada, les deux agences statistiques ont continué de mettre en place des modalités de collaboration très étroite.

L'Institut représente le Québec au sein du Comité fédéral-provincial de la statistique des entreprises.

Statistiques sur le secteur tertiaire

L'objectif que poursuit l'Institut dans ce domaine est la mise en place d'un programme d'élaboration, d'organisation et de production des statistiques sur le secteur tertiaire au Québec, pour ensuite être en mesure de recueillir, d'analyser, de traiter et de diffuser les statistiques sur ce secteur d'activité.

La clientèle de ce programme est principalement constituée du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère des Ressources naturelles, de Tourisme Québec et des autres ministères.

En vertu de l'Accord concernant l'échange de renseignements sur les services, les télécommunica-

tions, la science et la technologie – entente fédérale-provinciale signée en 1993 avec Statistique Canada –, l'Institut a accès aux données de plusieurs enquêtes de l'agence fédérale sur le secteur des services, dont celles des enquêtes sur les services aux entreprises. L'Institut a d'ailleurs commandé diverses compilations spéciales de ces données qu'il a diffusées sur son site Internet.

L'Institut a également procédé aux enquêtes suivantes dans le secteur touristique, en 2001-2002 :

- *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec* (Tourisme Québec),
- *Enquête sur la fréquentation des terrains de camping, été 2001* (Tourisme Québec),
- *Enquête sur la fréquentation des gîtes touristiques* (Tourisme Québec),
- *Enquête sur la fréquentation des sites, des attraits et des bureaux d'information touristique au Québec, été 2001* (Tourisme Québec).

L'Institut a par ailleurs redéfini les orientations de ces diverses enquêtes qu'il conduit à la demande de Tourisme Québec.

Enfin, il a participé à la validation des comptes satellites du tourisme, qu'il avait contribué à élaborer en collaboration avec Statistique Canada et Tourisme Québec. L'Institut est désormais dépositaire de l'ensemble des microdonnées de ces comptes satellites.

Statistiques sur la science et la technologie

L'un des objectifs de l'Institut dans ce programme consiste à recueillir, au moyen d'enquêtes diverses et en puisant à diverses sources, des statistiques dans le domaine de la science et de la technologie au Québec, à intégrer ces données, à les diffuser et à s'assurer que les données produites sont le reflet des priorités signalées par ses partenaires de l'administration publique, notamment le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie. L'Institut a également pour objectif d'élaborer les statistiques relatives à l'économie du savoir. Non seulement l'Institut établit les mesures relatives aux investissements dans l'économie du savoir, mais il vise en outre à construire ainsi une série d'indicateurs qui permettent d'évaluer l'impact de ces investissements sur la diplomation, le nombre de brevets enregistrés, la production, les exportations, etc. Ces indicateurs permettent des comparaisons dans le temps et avec les principales économies industrialisées.

Outre le ministère des Finances, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les autres ministères et organismes à vocation économique, la clientèle à laquelle s'adresse l'Institut par

l'intermédiaire de ce programme est constituée de firmes conseils et d'entreprises privées.

En vertu de l'Accord concernant l'échange de renseignements sur les services, les télécommunications, la science et la technologie, l'Institut reçoit normalement de l'agence fédérale les données provenant de l'enquête sur la R&D dans l'industrie. Toutefois, étant donné que Statistique Canada utilise dorénavant surtout des données de sources fiscales plutôt que des données d'enquête, la transmission de cette information à l'Institut a été suspendue en 1999-2000 dans l'attente que ce transfert soit reconnu par les gouvernements en cause. Ainsi, depuis cette date, l'Institut n'a pas pu réaliser son programme habituel de publication et de diffusion en ce domaine.

L'Institut a toutefois mené un certain nombre d'enquêtes à ce sujet en 2001-2002. Ainsi, à la demande du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, il a réalisé une enquête sur les dépenses de l'administration publique québécoise dans les domaines de la R&D, de l'innovation et de la culture scientifique. À la demande du ministère de la Culture et des Communications, du Centre de recherche sur l'emploi et la technologie (CETECH), d'Emploi Québec et du ministère de l'Industrie et du Commerce, il a conduit une enquête visant à tracer le profil de l'industrie du multimédia et des services électroniques. Par ailleurs, l'*Enquête sur l'adoption du commerce électronique par les entreprises québécoises* a été poursuivie en 2001-2002.

De plus, à la demande du CETECH, l'Institut a procédé, en 2001-2002, à la mise à jour et à la relance de son enquête trimestrielle sur les perspectives du marché du travail. En vertu de ce nouveau mandat, l'Institut a effectué deux enquêtes semestrielles sur le recrutement et l'emploi au Québec. Cette nouvelle enquête récurrente (*Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec* – EREQ) a conservé l'objectif d'établir un ensemble d'indicateurs de l'offre et de la demande en matière de main-d'œuvre pour l'économie québécoise. La population visée par cette enquête est toujours constituée de l'ensemble des établissements québécois de fabrication et de service du secteur privé ayant cinq employés et plus.

Pour faire connaître les résultats de ses travaux sur l'économie du savoir, l'Institut a inclus, dans son site Internet, une section qui porte sur l'économie du savoir. On y trouve notamment des indicateurs basés sur les concepts adoptés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et donc comparables sur le plan international, de même que le répertoire des entreprises québécoises faisant de la recherche et du développement (R&D). L'Institut y publie également son bulletin trimestriel *S@voir.stat*. Chaque numéro de ce bulletin contient

des données statistiques détaillées mettant en lumière un aspect du développement de l'économie du savoir, tel que le commerce international par niveau technologique et l'utilisation d'Internet, et un tableau récapitulatif des principaux indicateurs relatifs à l'économie du savoir.

En mars 2002, l'Institut a publié un document intitulé *Classification par niveau technologique du secteur manufacturier. Adaptation de la méthode pour les données du commerce international du Québec*. Destinée à tous ceux qui s'intéressent aux enjeux de la nouvelle économie et à la place occupée par le Québec dans ce domaine, cette publication expose la méthode utilisée par l'OCDE pour classer les industries manufacturières selon les niveaux technologiques et elle explique la méthode élaborée par l'Institut pour adapter cette classification aux données québécoises. Ce document présente également quelques indicateurs du commerce international basés sur cette classification.

L'Institut a par ailleurs publié au cours de cet exercice le document intitulé *L'utilisation d'Internet à la maison par les ménages québécois en 2000*, qui fait le point sur l'adoption d'Internet et du commerce électronique par les ménages québécois, dans une perspective de comparaison avec le Canada et, lorsque les données le permettent, avec l'année 1999 et les années antérieures.

En 2001-2002, l'Institut a continué de diriger un groupe de travail qui le conseille sur ses orientations et sur ses choix méthodologiques dans le domaine de l'économie du savoir. Signalons, enfin, que l'Institut a continué de présider le sous-comité interministériel responsable de l'organisation de la statistique dans le domaine de la science et de la technologie.

Statistiques sur les institutions financières

L'objectif que poursuit l'Institut grâce à ce programme est de recueillir – à partir d'enquêtes et de fichiers administratifs –, d'organiser, d'analyser et de diffuser des statistiques sur l'activité des institutions financières au Québec et par région. L'Institut décrit et quantifie le rôle des différents types d'institutions dans l'offre de services financiers au Québec, selon les principaux véhicules d'épargne et de crédit, selon les catégories d'agents économiques et selon l'origine des entreprises, et il régionalise le bilan des institutions financières actives au Québec, afin d'appuyer le gouvernement québécois dans l'examen de l'efficacité du secteur et dans le suivi de l'évolution de quelques grandes variables de l'économie québécoise, telles que l'épargne et le crédit.

La clientèle à laquelle s'adresse l'Institut par ce programme est principalement constituée de l'Inspecteur général des institutions financières, du ministère

des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de la Commission des valeurs mobilières du Québec, du ministère du Conseil exécutif, de Statistique Canada et des institutions financières.

En 2001-2002, les enquêtes suivantes ont été conduites relativement à ce programme :

- *Enquête sur les activités des fonds communs de placement au Québec,*
- *Enquête sur les sociétés de fiducie,*
- *Enquête sur les sociétés de prêts hypothécaires ou d'épargne.*

L'Institut a également poursuivi en 2001-2002 sa production de données sur les institutions de dépôt au Québec. Les principales données dont dispose l'Institut dans le domaine des statistiques financières sont disponibles sur son site Internet et, tous les trimestres, l'Institut y dépose le bulletin intitulé *L'actif des Québécois dans les fonds communs de placement*.

Statistiques sur le travail et la rémunération

L'objectif de l'Institut par ce programme est d'abord de produire chaque année le rapport de comparaison sur la rémunération des salariés requis par la loi et d'effectuer les travaux de développement méthodologique et conceptuel qui s'y rapportent. Cette comparaison s'appuie essentiellement sur l'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG) qu'il conduit chaque année. Les données recueillies dans cette enquête sont également utilisées pour la production d'études particulières et pour alimenter des banques de données. L'Institut vise aussi, grâce à ce programme, à répondre aux besoins d'études relatives au travail ou à la rémunération, études qu'il conduit de sa propre initiative lorsqu'il en perçoit la nécessité, ou à la demande de clients qui en assument les coûts. L'Institut s'assure de maintenir des contacts étroits avec ses partenaires privilégiés, soit les parties patronales et syndicales de l'administration québécoise, et de créer d'autres réseaux de collaboration, particulièrement avec les ministères et les organismes gouvernementaux, les organismes de recherche et les universités. Enfin, l'Institut vise à répondre le plus rapidement possible aux diverses demandes d'information qui lui sont adressées, soit en communiquant l'information recherchée, soit en dirigeant le demandeur vers l'organisme en mesure de fournir la réponse.

Les parties patronales et syndicales de l'administration québécoise constituent la clientèle privilégiée de ce programme. Celui-ci s'adresse également aux entreprises privées et publiques, aux syndicats et associations professionnelles, aux municipalités, aux

universités, aux organismes de recherche, aux consultants, aux médias et au grand public.

Conformément à son mandat, l'Institut a publié, en novembre 2001, l'ouvrage intitulé *Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2001*. Ce document présente les constats de l'Institut au sujet de la rémunération des salariés du Québec. La première partie compare les salaires, les avantages sociaux et la rémunération globale des employés de l'administration québécoise avec ceux des autres salariés québécois des différents secteurs du marché du travail (privé, municipal, entreprises publiques, universitaire et fédéral). Elle fait également le point sur l'évolution des écarts de rémunération. La deuxième partie présente les tendances salariales pour l'administration québécoise et les divers secteurs de l'économie. On y étudie le pouvoir d'achat des travailleurs et on analyse le contexte économique et celui du marché du travail sous l'angle de la rémunération. De plus, cette partie présente les prévisions économiques et les perspectives salariales de l'Institut pour 2001 et 2002.

En mai 2001, l'Institut publiait le document intitulé *Rémunération des salariés. Écarts de rémunération incluant la rémunération variable 2000*. Ce document présente les débours de rémunération variable recueillis par l'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG), ainsi que leur incidence sur les écarts de rémunération globale. Les analyses sont effectuées pour trois secteurs, soit les autres salariés québécois, le secteur privé et le secteur « autre public ». Les résultats y sont présentés pour l'ensemble des emplois repères ainsi que pour cinq catégories d'emplois : professionnels, techniciens, employés de bureau, employés de service et ouvriers. Cette étude fait suite au rapport sur la rémunération des salariés publié par l'Institut en novembre 2000 et elle constitue ainsi un complément à ce dernier.

L'Institut distribue gratuitement copie de ces rapports aux parties directement concernées par les comparaisons de rémunération. Toute l'information statistique contenue dans ces rapports est disponible pour le grand public sur le site Internet de l'Institut. On y trouve également des renseignements sommaires (responsabilités et salaires) pour chacun des 72 emplois repères analysés par l'Institut et pour les emplois qui peuvent leur être associés (environ 1 500 titres d'emploi).

L'Institut représente l'administration publique québécoise au sein du Comité fédéral-provincial sur la statistique du travail. À ce titre, des consultations ont été menées auprès des partenaires du Québec pour déterminer leurs besoins concernant les données de Statistique Canada et les ajustements souhaités en ce qui a trait aux relations avec cet organisme.

À la demande de la Commission des normes du travail, l'Institut a conduit, au cours du printemps 2001, une enquête sur la rémunération et certaines conditions de travail des employés de l'industrie du vêtement au Québec. Menée auprès d'un échantillon d'établissements – stratifié selon la taille (de 1 à 19 employés, de 20 à 99 employés, 100 employés et plus) et tiré de façon aléatoire à partir de la Base de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada –, cette enquête s'est intéressée à quatre catégories d'emploi : les coupeurs, les presseurs, les opérateurs de machine et les autres employés de production. On y a recueilli de l'information sur les dispositions salariales, la semaine normale de travail, les jours fériés, chômés et payés, et la durée du congé annuel. En octobre 2001, l'Institut publiait le rapport de cette enquête.

Tous les trimestres, l'Institut diffuse son bulletin *Flash-info. Travail et rémunération* afin d'informer sa clientèle sur les nouvelles tendances, les travaux en cours et les principaux résultats des études menées dans les domaines du travail et de la rémunération. Ce bulletin est également utilisé pour diffuser des analyses particulières sur le marché du travail et la rémunération. La réponse aux demandes d'information a également représenté une part notable de l'activité de diffusion de l'Institut en ce domaine, puisque la Direction responsable a répondu à 976 demandes au cours de 2001-2002, provenant de différents représentants du monde du travail et du public en général. Enfin, l'Institut a terminé, en 2001-2002, l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec, 2001*, et il a procédé aux travaux de planification de celle de 2002. L'Institut transmet des résultats relatifs à cette enquête à chacun des quelque 200 répondants à l'ERG. Il répond également aux demandes de traitement particulier des données de l'ERG que lui acheminent les répondants.

En vertu d'un nouveau mandat confié par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, l'Institut a effectué une enquête sur la rémunération globale auprès des municipalités locales de 10 000 habitants et plus du Québec. Cette enquête a porté sur les catégories de gestionnaires, professionnels, cols blancs, cols bleus, policiers et pompiers. Notons toutefois que trois de ces catégories (policiers, pompiers et gestionnaires) n'avaient pas été traitées par l'Institut dans son *Enquête sur la rémunération globale au Québec* qu'elle mène chaque année. La validation des données et la rédaction du rapport ont été achevées durant l'année, tandis que sa publication est prévue pour le début de l'année budgétaire 2002-2003. Les résultats de cette enquête d'envergure fournissent un éclairage inédit quant aux conditions de rémunération offertes dans ce secteur, au Québec. Des discussions

ont eu lieu avec le Ministère en vue de conclure une entente de partenariat pour les quatre prochaines années, afin de reconduire cette enquête.

De plus, le conseil municipal de la Ville de Montréal a retenu les services de l'Institut pour effectuer différentes enquêtes et divers travaux de comparaison de la rémunération globale de ses employés. En plus de la mesure de la rémunération globale, un nouveau volet s'est ajouté avec ce mandat, soit la mesure du coût de la main-d'œuvre et des dépenses d'impartition. La collecte de données sur ces dépenses a nécessité des développements conceptuels et méthodologiques particuliers. La collecte et la validation des données, le traitement, l'analyse des résultats ainsi que la rédaction du rapport ont été faits durant l'année.

Le 1^{er} mai 2001, les représentants du ministère de la Justice et de l'Association des substituts du Procureur général du Québec (ASPGQ) ont mandaté l'Institut pour mener à bien une étude de comparaison des salaires, de la rémunération globale, des conditions de travail, de la charge de travail et de la tâche des procureurs du Québec avec la situation des procureurs d'autres provinces du Canada et du gouvernement fédéral. Durant l'année, les développements méthodologiques, l'enquête et la rédaction du rapport ont été terminés. Cette étude a été réalisée à l'usage exclusif du Ministère et de l'ASPGQ à des fins de négociation. Elle abordait les salaires, la rémunération globale, la charge de travail, les tâches et, enfin, les différents niveaux de coût de la vie par région.

Production et diffusion de statistiques sur la culture et les communications

L'objectif que poursuit l'Institut par ce programme consiste à colliger des statistiques de sources diverses sur la culture et les communications, à les intégrer et à les structurer en fonction d'un cadre de référence, à diffuser cette information et à orienter sa propre production de données dans ce domaine en fonction des priorités de l'administration publique québécoise et des intérêts du Québec.

En plus des trois partenaires de l'Institut dans ce programme (le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles et le Conseil des arts et des lettres du Québec), la principale clientèle à laquelle s'adresse l'Institut en ce domaine est constituée des organisations des milieux de la culture et des communications, des ministères et des organismes publics concernés par la culture (Bibliothèque nationale du Québec, Régie du cinéma, Cinémathèque québécoise, etc.), des universités, des municipalités, des associations et des regroupements des milieux culturels et du secteur privé.

En vertu de l'accord signé en 1986 avec Statistique Canada sur la collecte et l'échange de renseignements concernant le programme des statistiques sur la culture, l'Institut reçoit de l'agence fédérale les données de plusieurs enquêtes, dont celles qui portent sur les éditeurs de livres, les éditeurs de périodiques, les arts de la scène, l'industrie du film, la production de disques et de bandes préenregistrées, etc.

Une enquête sur les projections cinématographiques a de nouveau été conduite en 2001-2002, financée conjointement par l'Institut et la Régie du cinéma. Une enquête mensuelle sur la vente de livres neufs (volets édition, distribution, librairie et grandes surfaces) a également été menée.

Les titres suivants ont paru au cours de 2001-2002 : *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2001* et *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2001. Annexe statistique*. Les principales données de ces publications font également l'objet d'une diffusion sur le site Internet de l'Institut.

L'Institut a aussi publié en 2001-2002 la structure de son *Système de classification des établissements de la culture et des communications du Québec*. Cette structure présente le secteur culturel étudié par l'Institut et structuré par domaines, fonctions et groupes.

Il a également réalisé, pour le compte de Festivals Montréal, l'étude de 32 événements culturels répartis dans trois régions du Québec : Montréal, la Capitale-Nationale et le Bas-Saint-Laurent.

Enfin, tous les trimestres, l'Institut a continué de publier *L'Observatoire.com*, bulletin de liaison de l'Observatoire de la culture et des communications. Ce périodique diffuse des nouvelles sur les activités de cette direction de l'Institut et, à l'occasion, des résultats de recherche.

Statistiques et enquêtes sur la santé et le bien-être

Les enquêtes transversales de l'Institut conduites par la Direction Santé Québec, qui portent notamment sur la santé et le bien-être, s'échelonnent généralement sur plusieurs années, compte tenu de leur ampleur. En 2001-2002, par l'entremise de la Direction Santé Québec, l'Institut était responsable des enquêtes suivantes, rendues à l'une ou l'autre des quatre étapes de réalisation : planification, collecte, analyse ou diffusion des résultats. Ces enquêtes sont entièrement financées par différents partenaires et clients :

- *Enquête sur la violence envers les femmes* (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec),
- *Enquête sur l'activité physique et la santé* (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et Kino-Québec),

- *Enquête sur l'indice synthétique de santé SF-36* (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre),
- *Enquête québécoise sur les limitations d'activités* (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et Office des personnes handicapées du Québec),
- *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents* (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et Santé Canada),
- *Enquête de nutrition auprès des 6 à 16 ans* (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et Santé Canada),
- *Enquête sur la santé auprès des membres de communautés ethnoculturelles* (ministère de la Santé et des Services sociaux, régies régionales de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, de Laval et de la Montérégie et ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration),
- *Enquête sur la nutrition des enfants québécois de quatre ans* (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec),
- *Enquête « Grandir en qualité » sur la qualité des services de garde éducatifs* (ministère de la Famille et de l'Enfance),
- *Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* (ministère de l'Éducation, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de la Culture et des Communications).

Au chapitre des enquêtes de surveillance, l'Institut, par l'entremise de la Direction Santé Québec, conduit tous les deux ans une enquête dans les écoles secondaires auprès d'environ 4 500 (ou 5 000) jeunes. À l'occasion, comme ce fut le cas de la collecte de novembre 2000, le questionnaire sert également de véhicule pour un ou plusieurs thèmes particuliers. En 2000, le volet supplémentaire de questions portait sur l'usage d'alcool et de drogues et sur les jeux de hasard et d'argent. Une autre enquête de type surveillance est celle qui concerne la couverture vaccinale contre l'influenza dont la première collecte annuelle s'est déroulée entre le 29 mars et le 8 avril 2002. Ces trois enquêtes sont les suivantes :

- *Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire – 2^e édition* (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec),
- *Volet sur l'alcool, les drogues et les jeux de hasard et d'argent* (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec),

- *Enquête sur la couverture vaccinale influenza, 2002* (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec).

Enfin, au chapitre des enquêtes longitudinales prospectives, l'Institut, par l'intermédiaire de la Direction Santé Québec, conduit annuellement depuis 1998 une enquête auprès d'environ 2 000 enfants et de leurs familles. Tous les deux ans, cette enquête donne lieu à un rapport sous la forme de fascicules thématiques contenant en moyenne 40 pages : 12 numéros publiés en 2000 ou 2001 constituent le volume 1, et 13 numéros, dont 9 ont été publiés en 2002, devraient compléter le volume 2. Cette enquête s'intitule :

- *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec – ELDEQ* (ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, plusieurs organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux, plusieurs universités québécoises, ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec, des fondations canadienne et américaine).

Toujours au chapitre des études longitudinales prospectives, au cours de l'année 2001-2002, plusieurs projets ont été soumis à la Direction Santé Québec de l'Institut, compte tenu du savoir-faire et de l'expertise qui lui sont maintenant reconnus en ce domaine. En raison des énormes efforts financiers et humains qui doivent être consentis pour mener une seule étude longitudinale, l'Institut et la Direction Santé Québec ont décidé d'amorcer une consultation élargie, afin de proposer le Programme intégré d'études longitudinales québécoises pour l'automne 2002. Ce programme, tout en comblant les besoins des partenaires en matière de données longitudinales, doit permettre l'optimisation de tous les efforts à déployer.

Certaines des enquêtes annoncées plus haut ont donné lieu à la publication de divers rapports au cours de l'exercice 2001-2002. En voici la liste :

Le document intitulé *Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 2000*, paru en novembre 2001, fait état des résultats d'une enquête menée à l'automne 2000 par l'Institut auprès de 4 730 élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire inclusivement, répartis dans 156 écoles francophones et anglophones, publiques et privées. Cette enquête était la deuxième d'une série d'enquêtes biennales visant à suivre l'évolution de l'usage de la cigarette chez les jeunes Québécois. Non seulement cette seconde édition de l'enquête a-t-elle produit des données précises sur la prévalence du tabagisme et sur ses déterminants, mais elle a aussi permis de mesurer les changements survenus depuis 1998.

En juin 2001, l'Institut publiait également l'étude intitulée *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, 1998*. Ce document de plus de 500 pages est le résultat d'une enquête réalisée en 1998, dans un premier temps auprès d'environ 30 000 répondants, et, dans un deuxième temps, auprès de 4 015 répondants avec incapacité et vivant à domicile. Il constitue l'une des sources d'information les plus exhaustives sur la population du Québec souffrant d'une incapacité, et une référence pour la planification des services. Il présente une estimation du taux d'incapacité selon la nature et la gravité de celle-ci, par région sociosanitaire et pour l'ensemble du Québec ; il décrit les caractéristiques de la population souffrant d'une incapacité et les compare, à plusieurs égards, à celles de la population québécoise sans incapacité. L'étude comprend également une analyse de l'évolution dans le temps de plusieurs indicateurs relatifs à la santé et à l'intégration sociale de cette population, grâce à une comparaison avec les résultats des enquêtes sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1986 et de 1991 de Statistique Canada.

Enfin, soulignons que l'Institut a terminé, au cours de l'exercice 2001-2002, la publication des divers numéros de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ 1998-2002) – Volume 1 : *Les nourrissons de 5 mois*, en diffusant, à l'automne, les rapports suivants : *Conditions de vie, santé et développement* (numéro 3), *Développement moteur, social et cognitif* (numéro 8), *Aspects conceptuels et opérationnels* (numéro 12).

Par ailleurs, l'Institut produit, à des fins d'analyse, des banques de données issues de ses enquêtes sur la santé. Ces banques de données ont été remises aux membres des groupes d'analyse auxquels l'Institut a recours pour produire les rapports thématiques ou régionaux des résultats de ces enquêtes. Elles sont également disponibles pour les chercheurs qui veulent faire des analyses supplémentaires.

L'Institut de la statistique du Québec siège au comité consultatif de deux enquêtes de Statistique Canada : l'*Enquête nationale sur la santé de la population* et l'*Enquête sur la santé des collectivités canadiennes*. À l'occasion de cette dernière enquête, la Direction Santé Québec a également participé à l'élaboration du contenu optionnel du Québec, qui est intégré au questionnaire 2002-2003. Des travaux de planification concernant l'exploitation et la diffusion des données recueillies en 2000-2001 ont également été effectués. Par ailleurs, concernant l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, l'Institut s'avère un interlocuteur privilégié lorsqu'il s'agit de la traduction et de l'adaptation des instruments, de la cotation des tests francophones

du Canada lors du prétest et de l'enquête à venir, ainsi que pour l'analyse et la publication des données québécoises.

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut participe également à un projet pancanadien sur les indicateurs de performance qui relève du Comité sur l'établissement de rapports concernant les indicateurs de résultats (CERIR). Le but du projet est de produire à l'intention du grand public, d'ici septembre 2002, un compte rendu de l'état de santé de la population et de la performance du système de santé pour chacune des provinces et des territoires. En outre, la Direction Santé Québec est appelée à offrir une expertise sur les aspects méthodologiques et techniques du projet, d'analyser des indicateurs de santé publique et de produire l'annexe technique du rapport québécois prévu pour septembre 2002.

L'Institut maintient des liens privilégiés avec les instances de la santé en participant à des rencontres avec les directeurs généraux des régions régionales, les directeurs de santé publique et les responsables de la fonction connaissance et surveillance de la santé et du bien-être, et en participant aux Journées annuelles de santé publique.

L'Institut peut compter sur de nombreux collaborateurs externes qui siègent à l'un ou l'autre des comités mis en place pour assumer son mandat : le Comité scientifique permanent et le Comité d'éthique permanent de la Direction Santé Québec, les divers comités d'orientation rattachés à chaque enquête ou les nombreux groupes d'analyse de données de chaque enquête.

Enfin, durant les Journées annuelles de santé publique 2001, l'Institut a tenu un colloque ayant pour but de présenter les résultats préliminaires de l'*Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents* à la communauté des chercheurs et des praticiens de la santé publique. Une conférence de presse tenue à cette occasion a permis de dévoiler les faits saillants du numéro 3 du volume 1 de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ).

Statistiques sociales

L'objectif de ce programme de l'Institut est de recueillir, d'organiser, d'analyser et de diffuser, en complémentarité avec les autres partenaires, des données sur les conditions de vie des individus, des familles et des ménages, sur leur comportement socioéconomique et sur leurs revenus.

La clientèle à laquelle s'adresse l'Institut par l'intermédiaire de ce programme est diversifiée : les ministères et les organismes du gouvernement du

Québec, Statistique Canada, les universités et les centres de recherche, les réseaux de la santé et de l'éducation, les entreprises, les médias et le public en général.

Dans ce programme, l'activité s'articule en trois volets : la consultation et la coordination auprès des ministères et des organismes de l'administration publique québécoise relativement aux productions de Statistique Canada, la banque de données socioéconomiques et l'étude des conditions de vie.

En 2001-2002, l'Institut a continué de coordonner l'achat et la distribution, au sein de l'administration publique québécoise, de données socioéconomiques provenant de Statistique Canada. Par ailleurs, il représente le Québec au Comité fédéral-provincial de la statistique sociale.

L'Institut maintient une importante banque de données socioéconomiques qu'il diffuse sur son site Internet. Quelque 375 tableaux y sont ainsi mis à jour continuellement.

Le volet « étude des conditions de vie » de l'Institut comprend plusieurs projets d'analyse qui conduisent à la réalisation, selon des fréquences variables, de diverses études ou monographies sur des aspects particuliers de la population, des groupes cibles, le revenu et le patrimoine ou les indicateurs sociaux. En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut national de la santé publique, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, l'Institut a publié, à l'automne 2001, l'ouvrage intitulé *Portrait social du Québec. Données et analyses, édition 2001*, dont l'objectif est de décrire les changements sociaux majeurs qui se sont produits dans les conditions de vie de la population du Québec au cours des dernières décennies. Les 25 chapitres de cette publication – qui représentent autant de dimensions des conditions de vie – sont regroupés sous neuf grands thèmes : le contexte démographique et économique général, le niveau de vie, les ménages et les familles, la sécurité des personnes, la santé, l'emploi du temps, l'éducation, la participation au marché du travail et la participation à la vie sociale. Par ailleurs, plusieurs articles portant sur des aspects divers des conditions de vie ont paru dans le bulletin *Données sociodémographiques en bref*.

De plus, l'Institut a été mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour participer à l'élaboration d'indicateurs de performance du système québécois de la santé. Ces travaux ont été menés en collaboration avec les représentants des provinces canadiennes, Statistique Canada et Santé Canada.

L'Institut a participé aux travaux du Comité de lutte à la pauvreté. De plus, il a contribué à la constitution d'un partenariat de recherche du Fonds pour la

formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) sur le vieillissement de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques. En outre, il a collaboré avec le Vérificateur général pour la préparation de son rapport sur le vieillissement démographique.

Enfin, en 2001-2002, l'Institut a entrepris avec des partenaires québécois (Régie des rentes du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux et Université de Montréal) et français (Institut national d'études démographiques) un important projet d'étude sur les conditions de vie des personnes âgées dans une approche prospective : *Vie des générations et des personnes âgées de demain*.

Statistiques démographiques

Dans ce domaine, l'objectif de l'Institut est de recueillir, d'organiser, d'analyser et de diffuser, en complémentarité avec les autres partenaires, les données relatives à la population du Québec, à sa composition, à ses caractéristiques, à ses mouvements et à ses perspectives d'évolution.

La clientèle à laquelle s'adresse l'Institut est diverse : les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, les municipalités, Statistique Canada, le Directeur de l'état civil, les universités et les centres de recherche, les réseaux de la santé et de l'éducation, les entreprises, les médias et le public en général.

L'activité de l'Institut s'articule autour de quatre grands axes : la production et la diffusion de données démographiques, l'analyse démographique, la prévision démographique et la fourniture d'expertise.

En matière de production et de diffusion de données démographiques, l'Institut assure d'abord l'exploitation, la diffusion ainsi que la qualité des données du Registre des événements démographiques, c'est-à-dire qu'il effectue la collecte et la compilation, à des fins démographiques, des données sur les naissances, les mariages, les divorces, les déclarations de nullité de mariage, les décès et les mortinaissances au Québec, et leur diffusion auprès des organismes gouvernementaux et scientifiques et de la population en général. En outre, il évalue ces données quant à leur intégrité et à leur intégralité.

Dans ce volet de sa programmation, l'activité de l'Institut consiste également, comme le prescrit sa loi constitutive, à procéder annuellement à une estimation de la population des municipalités. Pour ce faire, il maintient un système de comptabilité démographique basé sur de l'information tirée du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

La plupart des données démographiques publiées par l'Institut sont disponibles sur son site Internet. Par ailleurs, l'Institut produit aussi, trois fois par année, en format imprimé et sur Internet, le bulletin intitulé *Données sociodémographiques en bref*, qui présente de courts articles sur différents sujets à caractère démographique ou social ainsi que des données inédites, et qui fait état des plus récentes parutions. Ce bulletin est une collaboration de la Direction des statistiques économiques et sociales et de la Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales. En 2001-2002, l'Institut a, par exemple, diffusé des articles traitant de la violence conjugale, de l'effet du revenu sur la consommation des ménages, de l'accessibilité financière au logement, du vieillissement et des prises de retraite dans la fonction publique québécoise d'ici 2015, des stérilisations et du poids démographique du Québec au sein du Canada de 1976 à 2025.

L'axe « analyse démographique » de la programmation de l'Institut consiste, comme sa loi constitutive le prévoit à l'article 3, à établir et à tenir à jour le bilan démographique du Québec. En 2001-2002, l'Institut a donc publié *La situation démographique au Québec, bilan 2001*. En plus des données sur les naissances, les décès, les mariages et les migrations, on y trouve des statistiques sur les divorces, les avortements et les stérilisations. De nombreux sujets particuliers y sont également abordés, notamment : la mortalité périnatale, les causes de décès, les naissances hors mariage, le pays d'origine des immigrants, les unions libres, les divorces et les enfants, les mariages civils, etc. Une analyse compare la situation démographique du Québec à la situation internationale et situe les principaux événements démographiques dans leur perspective historique. Une section spéciale de ce *Bilan 2001* présente l'évolution des naissances gémellaires et de la mortalité infantile selon certaines caractéristiques (poids à la naissance et âge de la mère).

La prévision démographique constitue également un axe important des activités de l'Institut à l'intérieur de ce programme. Après chaque recensement, l'Institut élabore en effet des scénarios d'évolution démographique pour le Québec, les régions administratives et les municipalités régionales de comté (MRC), et il met ensuite à jour ces prévisions, entre les recensements quinquennaux, selon les besoins des utilisateurs. Plusieurs projections spéciales ont de nouveau été effectuées en 2001-2002 à la demande de clients ; elles portaient sur la population de chacune des municipalités composant une ou plusieurs MRC et sur des scénarios particuliers relatifs à l'ensemble du Québec. Afin de répondre d'abord à ses propres besoins en matière de statistiques démographiques, mais

également à ceux de sa clientèle, l'Institut dispose de différents modèles de simulation qui s'adaptent aisément aux diverses contraintes liées aux projections démographiques selon les découpages géographiques les plus usuels. Le nouveau modèle multirégional de prévision démographique de l'Institut, MPDISQ, d'abord élaboré sur mini-ordinateur en 1999, a été enrichi de nouvelles options et transformé pour être entièrement compatible avec un poste PC et Windows 2000. Cette « version 2 » du modèle est prête à la commercialisation, mais de façon limitée pour l'instant.

En ce qui a trait à l'axe « fourniture d'expertise », l'Institut assure le suivi et l'évaluation des méthodes et des résultats des estimations de population de Statistique Canada. De plus, il participe activement aux discussions sur l'évaluation du sous-dénombrement des recensements, notamment aux travaux en cours en cette matière pour le recensement de 2001.

La méthodologie d'estimation de la population des municipalités a été adaptée au nouveau concept des arrondissements, à la suite de la grande réforme municipale qui a connu son aboutissement au Québec en janvier 2002. La méthodologie d'estimation de la population des divisions de recensement a été étendue aux années d'âge, tout en assurant la concordance avec les estimations provinciales produites par Statistique Canada.

En plus de leur participation à divers congrès ou conférences (dont le symposium de la Fédération canadienne de démographie), des représentants de l'Institut ont contribué à la préparation de la séance sur le vieillissement démographique du Congrès de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, tenu en août 2001, au Brésil.

Le Comité de coopération France-Québec sur la vie des générations et des personnes âgées de demain, auquel participent deux directions de l'Institut – la Direction des statistiques économiques et sociales et la Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales –, a tenu son second atelier à Paris en décembre 2001. Outre les représentants français et ceux de l'Institut, le projet regroupe des chercheurs de la Régie des rentes du Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'Université de Montréal.

Enfin, l'Institut représente les ministères et les organismes de l'administration publique québécoise au sein du Comité fédéral-provincial du recensement de la population et du Comité fédéral-provincial de la démographie, et il siège au Conseil canadien de la statistique de l'état civil.

Statistiques régionales et publication de synthèses multisectorielles

L'objectif de l'Institut en cette matière est de produire des données statistiques régionales intégrées sur divers domaines et de produire, d'actualiser et de diffuser le Code géographique du Québec et des tables de correspondance géographique, afin que les producteurs et les utilisateurs disposent de bases communes comparables et uniformes pour effectuer la gestion de leurs données, tant administratives que statistiques. L'Institut a également pour objectif de produire des publications de synthèses multisectorielles destinées à un large public.

La clientèle de l'Institut est constituée des ministères et des organismes publics québécois, des entreprises publiques, du secteur parapublic (dont les établissements des réseaux de la santé et de l'éducation), de Statistique Canada, des municipalités régionales de comté (MRC), des municipalités, des corporations régionales de développement, des commissariats industriels, des entreprises privées (consultants, chercheurs, planificateurs, etc.), de la clientèle scolaire, des médias et de la population en général.

En ce qui concerne son mandat de publication de synthèses multisectorielles, l'action de l'Institut consiste à publier environ tous les cinq ans l'ouvrage intitulé *Le Québec statistique*, document de référence unique destiné à un large public, qui brosse un portrait d'ensemble du Québec et de ses régions en décrivant chacun des secteurs de la vie socioéconomique québécoise. En 2001-2002, il a poursuivi la préparation du manuscrit de la prochaine édition, à paraître en 2002. Plusieurs directions de l'Institut, en plus de nombreux collaborateurs de l'extérieur, ont participé à la rédaction de cet ouvrage. L'Institut a également produit sa brochure annuelle *Le Québec chiffres en main*, document de référence destiné à un large public, en format de poche, qui présente les statistiques de base sur le Québec.

Méthodologie statistique

Non seulement cette direction apporte son soutien, sur le plan méthodologique, aux unités administratives de l'Institut dans les projets de la programmation régulière et dans certaines activités à frais recouvrables, mais elle a aussi répondu, en 2001-2002, à de nombreuses demandes d'enquêtes spéciales et de travaux méthodologiques émanant de différents ministères et organismes. L'Institut a ainsi effectué plusieurs études et rapports d'enquête à la demande de clients particuliers et il a procédé aux activités de collecte ou d'analyse pour diverses enquêtes :

- *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs* (ministère de la Famille et de l'Enfance),
- *Enquête sur les entreprises assujetties à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale), et projet pilote pour évaluer la faisabilité du volet « employés »,
- *Enquête sur le programme de démarrage de petites entreprises, 2001* (Investissement Québec),
- *Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec* (CETECH, Emploi-Québec).

La Direction responsable de ce programme a également exercé un rôle conseil en analyse statistique de données à l'occasion de certaines enquêtes conduites notamment par la Direction Santé Québec et par la Direction des statistiques économiques et sociales. Par ailleurs, elle a fourni du soutien à des ministères et organismes pour mesurer, par enquête, la satisfaction de leur clientèle, conformément à la Loi sur l'administration publique.

L'Institut a continué de raffiner son expertise méthodologique, notamment en ce qui a trait à la confidentialité des données et à l'utilisation adéquate de diverses bases de sondage. Il a également poursuivi l'élaboration et la mise à jour de son cadre normatif en matière de protection des renseignements personnels et confidentiels, en intensifiant ses travaux de méthodologie en matière de contrôle du risque de divulgation d'information confidentielle. Dans ce domaine, une méthodologie a été mise en place pour assurer la confidentialité des microdonnées, méthodologie qui sous-tend la politique de l'Institut en cette matière. De plus, des travaux ont été entrepris pour doter l'Institut de lignes directrices visant à garantir la confidentialité des tableaux statistiques.

En octobre 2001, l'Institut a fait une présentation intitulée « Impact global du mode de collecte sur les résultats d'une enquête québécoise sur la santé », au Symposium de Statistique Canada ayant pour thème *La qualité des données d'un organisme statistique : une perspective méthodologique*. En octobre 2001, lors d'une conférence organisée par l'Institut canadien à Québec, l'Institut a présenté une communication à une table ronde ayant pour thème *Éliminer les craintes des citoyens concernant la sécurité de leurs renseignements personnels sur Internet*. Par ailleurs, l'Institut, en collaboration avec Statistique Canada, l'Université Laval et la Société française de statistique, a travaillé à la préparation du Colloque francophone sur les sondages, événement européen ayant habituellement lieu sur le vieux continent, mais qui se tiendra à Québec en 2005.

Classifications

L'Institut est considéré comme la référence, au Québec, dans le domaine de la normalisation territoriale. En vertu du décret du 8 juillet 1964, il a en effet le mandat exclusif d'émettre le code géographique du Québec et procède à la codification de plusieurs découpages territoriaux québécois. L'Institut consigne l'information relative au code géographique dans un système informatique auquel ont accès directement environ une douzaine de ministères et organismes. Il répond également à de nombreuses demandes de renseignements chaque année en ce domaine. Tous les mois, l'Institut publie dans son bulletin intitulé *Modifications aux municipalités du Québec* les changements intervenus dans les codifications municipales. Une édition annuelle de cette publication présente également toutes les modifications apportées au cours de l'année. Ces deux publications sont disponibles sur Internet. En vertu d'une entente signée en 1965, Statistique Canada utilise le code géographique du Québec de l'Institut dans son système de codification territoriale.

Comme gestionnaire du système du code géographique du Québec, l'Institut s'est également vu confier, par les ministères et organismes, le mandat de coordonner la diffusion de l'information sur les divers découpages territoriaux. L'Institut maintient ainsi, dans son système, une quinzaine de découpages territoriaux : régions administratives, MRC, circonscriptions électorales provinciales, commissions scolaires, centres locaux de développement, etc. Il produit et diffuse des listes normalisées de noms et de codes pour chacun de ces découpages territoriaux avec les tables de correspondance appropriées, et suit l'évolution dans le temps de ces différents découpages, ce qui évite les chevauchements et les dédoublements d'efforts entre les ministères et organismes. En 2001-2002, l'Institut a publié le *Guide de l'utilisateur. Fichier de correspondances entre le code postal et le code géographique (version mai 1999)*, dont l'objectif est de permettre l'exploitation des fichiers de données administratives en établissant le lien entre le code postal et les découpages géographiques de base (municipalités, municipalités régionales de comté, régions administratives et autres découpages administratifs).

Information

En matière d'information, l'objectif de l'Institut est de fournir aux utilisateurs de statistiques (qu'ils fassent partie de l'administration publique québécoise ou fédérale, de l'entreprise privée ou publique, du milieu de l'enseignement, des municipalités, du monde des médias, d'associations ou du public en général) un service de renseignement et de référence sur les statistiques relatives au Québec qui soit rapide, direct,

efficace et accessible. Pour assurer ce service, l'Institut maintient une documentation statistique et un inventaire de sources statistiques, principalement sur le Québec, les plus complets et les plus à jour possible, et il fait appel aux technologies modernes d'accès à l'information.

Tout d'abord, le Centre d'information et de documentation (CID) offre un service d'acquisition, de mise à jour, de stockage et de gestion de publications et de documents divers de nature statistique sur le Québec. Il contribue ainsi à fournir un service documentaire complet aux autres unités administratives de l'Institut dans leurs activités de production statistique (achat de livres, abonnements, prêts entre bibliothèques, recherche documentaire, etc.), ainsi qu'aux préposées aux renseignements. L'adhésion du CID au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales permet la consultation d'une partie de son catalogue bibliographique par Internet.

En outre, le Centre d'information et de documentation offre un service général et direct de renseignements statistiques sur le Québec par téléphone, sur place, par correspondance ou télétransmission, ou encore grâce au site Internet de l'Institut. Ce service s'appuie sur une vaste documentation statistique couvrant tous les domaines, provenant des secteurs public et privé et placée sur divers supports d'information (publications, disquettes, bandes magnétiques, cédéroms et autres documents). Ce centre est situé dans les locaux du Secrétariat de l'Institut, à Québec, au 200, chemin Sainte-Foy, de même que dans les locaux qu'occupe l'Institut à Montréal, au 1200, avenue McGill College.

Près de 7 000 demandes de renseignement ont été adressées au CID de Québec en 2001-2002. Environ 67 % de ces demandes ont été formulées par téléphone, l'Institut étant accessible partout au Québec grâce à une ligne 800. Les demandes par voie électronique (courriel, Internet, télécopieur) sont toujours en progression et elles représentent maintenant 24 % de l'ensemble. Par ailleurs, près de 300 visiteurs ont été reçus dans les locaux du CID de Québec en 2001-2002. Plus de la moitié des demandes adressées au CID de Québec en 2001-2002 provenaient de particuliers ou d'entreprises du secteur privé (33 % et 22 % respectivement). Si l'on ajoute à ces demandes celles des étudiants, ces trois catégories de demandeurs représentent à elles seules 68 % des clients du CID. Enfin, l'indicateur qui permet d'évaluer le temps moyen d'attente pour obtenir une réponse à une demande de renseignement est demeuré stable (deux jours).

Mis sur pied au cours du précédent exercice afin de promouvoir la recherche et la formation dans le domaine des statistiques sociales au Québec, le Cen-

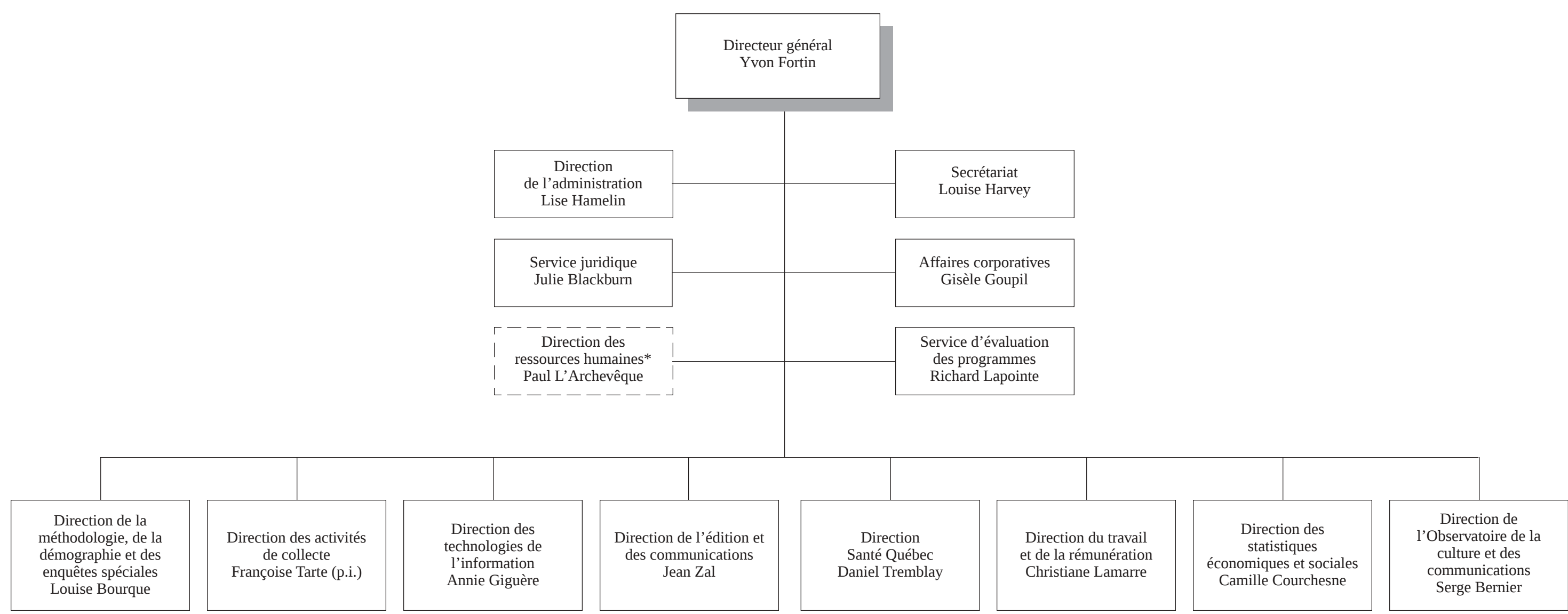
tre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ) a poursuivi ses activités. Ce centre permet aux milieux universitaires de la recherche d'avoir accès à certaines banques de données statistiques de l'Institut. Les chercheurs peuvent ainsi donner une valeur ajoutée aux statistiques produites par l'Institut, faire avancer la connaissance et alimenter les décideurs et les administrateurs, notamment en matière de politique sociale, dans le respect de la confidentialité prévue par la Loi sur l'Institut. Outre l'exploitation des fichiers de microdonnées des enquêtes de l'Institut, ce centre offre également les services suivants : compilations statistiques sur mesure, conférences et séminaires, soutien pédagogique, information sur l'Institut et accès à ses publications. En 2001-2002, le CADRISQ de Montréal a emménagé dans des locaux permanents du campus de l'Université de Montréal, au 4^e étage du 3535, chemin Queen-Mary, voisin du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), l'un des centres de données de recherche de Statistique Canada. Un deuxième bureau du Centre d'accès aux données de recherche a également été ouvert au Secrétariat de l'Institut, à Québec.

Communications

Ce programme a pour but d'assurer à l'Institut le soutien nécessaire en matière de diffusion, de relations avec les médias, de relations publiques et d'édition.

Le site Internet de l'Institut est le moyen qu'il privilégie, d'une part, pour assurer la diffusion de l'information qu'il produit et, d'autre part, pour se faire connaître et promouvoir ses produits et services. La totalité des publications produites par l'Institut (environ 150 titres) se trouvent, en format téléchargeable PDF, sur le site Internet de l'Institut. Ce site, qui a connu une hausse de fréquentation d'un peu plus de 48 % au cours de la dernière année, s'est enrichi de deux nouvelles applications interactives. Le *Répertoire électronique sur la R&D industrielle au Québec* contient des renseignements sur 1 677 entreprises actives dans le secteur de la science et de la technologie au Québec. Non seulement ce répertoire fournit l'adresse commerciale et l'adresse électronique de chaque entreprise, mais une fiche descriptive indique aussi le nom de la personne responsable de la R&D dans l'entreprise, le principal domaine de R&D, le principal secteur d'activité économique de l'entreprise et une brève description de ses activités de recherche et développement. Quant à la *Banque de données sur les films*, réalisée en collaboration avec la Régie du cinéma, elle fournit en ligne des renseignements (les entrées, les recettes et le nombre de projections) pour chacun des films présentés sur les écrans

Institut de la statistique du Québec
Organigramme au 31 mars 2002



* La direction des ressources humaines du ministère des Finances dessert l'Institut par entente de service.

du Québec depuis 1985. L'exercice 2001-2002 a également vu la mise en ondes d'une section du site Internet de l'Institut consacrée à l'Observatoire de la culture et des communications. Pour la première fois, des statistiques sur la vente de livres neufs au Québec y ont été diffusées. Une autre section du site Internet de l'Institut, consacrée aux statistiques sur l'économie du savoir, a également été ajoutée au cours de l'exercice.

En matière de relations avec les médias, l'Institut a tenu quatre conférences de presse en 2001-2002 et émis 77 communiqués de presse. Au cours de l'exercice, l'Institut a été présent à quatre salons ou congrès : le Salon du nouveau monde des affaires, le Salon de l'informatique et des affaires de Québec, le Congrès de l'Association des économistes du Québec et le Salon du marché international du multimédia de Montréal.

Développement des applications informatiques

En 2001-2002, la direction responsable de ce programme a continué de mener divers travaux d'entretien, d'amélioration et de développement d'applications informatisées, pour soutenir les divers projets de l'Institut. Parmi ses principales réalisations à ce chapitre, mentionnons :

- le démarrage des travaux de développement de la Banque de données statistiques officielles sur le Québec, projet qui fait appel à une technologie de pointe et qui respecte le nouveau concept de gestion de la connaissance ;
- la poursuite des travaux de maintenance et d'évolution de la banque de données pour investisseurs et promoteurs *Horace*, particulièrement les améliorations relatives au volet « cartographie ».

Gestion des infrastructures technologiques

Avec le souci constant d'offrir des services de qualité, l'Institut a poursuivi les travaux de révision de son infrastructure matérielle et logicielle, particulièrement pour tous les aspects afférents à la prestation électronique de services, conformément au plan de modernisation de la gestion publique québécoise. La rénovation complète de la salle des serveurs et l'acquisition d'une barre d'alimentation intelligente, à titre de prévention en cas de panne majeure, s'inscrivent dans cette démarche.

Activités de collecte

Outre les diverses enquêtes inscrites à sa programmation régulière ou effectuées à la demande de ses divers clients, l'Institut a amorcé en 2001-2002

une réflexion et une analyse de ses besoins en vue de la refonte de son système intégré de gestion des enquêtes. Des scénarios de faisabilité ont été élaborés à cet égard. Ce nouveau système de gestion intégrée de collecte multimodale (au téléphone, par la poste, par télécopieur ou en face-à-face) permet à tout instant de connaître l'état de situation de la collecte (taux de réponse, nombre de rappels, etc.). L'Institut a mis en place, en 2001-2002, son premier réseau d'interviewers en face-à-face. Ce sont des interviewers spécialisés, professionnels de la nutrition, embauchés pour l'enquête auprès des enfants québécois de quatre ans.

Modernisation, coordination et développement, et affaires administratives et juridiques

En matière de modernisation, de coordination et de développement, l'Institut a poursuivi la réalisation du plan d'action qui découle de la démarche de développement entreprise au cours de l'année 2000-2001. Plusieurs actions ont ainsi été accomplies par les **Affaires corporatives** dans les différents axes d'intervention suivants : l'acquisition du sens de l'appartenance à l'organisme, la composition et les modalités de fonctionnement du Comité des directeurs, le profil, le rôle et le perfectionnement des cadres, le climat organisationnel, la gestion des services fonctionnels (c'est-à-dire la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, la méthodologie, les communications, les activités de collecte et les technologies de l'information), et la gestion des relations avec les partenaires, la clientèle et les utilisateurs. Par ailleurs, l'Institut a de nouveau mené, en 2001-2002, un sondage auprès des membres de son personnel portant sur le climat organisationnel.

Avec l'adoption de la Loi sur l'administration publique, en mai 2000, le gouvernement du Québec annonçait son intention d'accentuer le virage de la fonction publique vers une gestion par résultats. Dans cet esprit et à l'instar des ministères et de la plupart des autres organismes gouvernementaux, l'Institut a élaboré son premier plan stratégique en 2001-2002. Ce document présente l'essentiel de la vision qui guidera, au cours des années 2002 à 2005, les interventions de l'Institut auprès des ministères et organismes, des partenaires, des citoyens, des chercheurs et des autres utilisateurs de ses produits et services. L'Institut a retenu trois enjeux stratégiques : actualiser sa mission, renouveler sa relation d'affaires avec Statistique Canada et privilégier les partenariats d'affaires. À chacun de ces enjeux correspondent des orientations, des axes d'intervention et des indicateurs permettant de mesurer le degré d'atteinte des résultats anticipés.

En juin 2001, l'Institut se dotait d'une politique relative à l'exploitation des fichiers de microdonnées de ses enquêtes, et il mettait en place les diverses modalités d'application de cette politique, soit le Comité d'examen des demandes d'exploitation, et l'entente ou le contrat relatif à l'utilisation d'un fichier de microdonnées d'enquête à des fins d'analyse et de recherche. Ainsi, au cours de l'exercice, six ententes et dix contrats ont été conclus en matière d'exploitation des fichiers de microdonnées par des organismes publics et des chercheurs indépendants.

En 2001-2002, le **Secrétariat de l'Institut** a continué de fournir un soutien administratif au directeur général dans la gestion des affaires courantes, et de participer aux travaux du Comité des directeurs et du Comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels. Il a continué de prendre en charge l'assermentation des nouveaux employés de l'Institut et de collaborer au Programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés. Il s'est vu confier le mandat de rédiger un ouvrage de vulgarisation à l'intention des employés sur les directives en matière de protection de la confidentialité. Le Secrétariat agit également comme mandataire de l'application de la Charte de la langue française à l'Institut et il est responsable du volet « accès » de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Constitué en 2001-2002, le nouveau **Service d'évaluation des programmes** s'est d'abord doté d'un programme de travail et il a entrepris ses travaux en amorçant l'évaluation du service de renseignement offert par le Centre d'information et de documentation. De plus, parmi ses attributions, cette unité a réalisé, en 2001-2002, le document intitulé *Plan de contrôle de gestion 2002-2005*.

Non seulement elle a continué de jouer son rôle conseil et de fournir son soutien en ce qui a trait à la gestion courante des ressources humaines à l'Institut, mais la **Direction des ressources humaines** a aussi procédé, au cours de 2001-2002, au lancement de dix concours de recrutement spécifiques, au recrutement de 121 personnes occasionnelles et de 18 étudiants, et elle a apporté des améliorations au processus de recrutement, afin de mieux identifier les candidats susceptibles d'être intéressés par une carrière à l'Institut. Elle a mis en place un nouveau programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés et pris en charge une activité visant à souligner les 25 ans de carrière de certains employés. De plus, la Direction a contribué activement, en collaboration avec les cadres de l'Institut, à l'élaboration d'un profil de compétences en gestion qui servira à l'embauche, à l'évaluation du rendement et au plan de formation et de perfection-

nement des cadres. Enfin, elle a proposé une démarche pour établir un plan de formation et de perfectionnement du personnel et transmis à l'ensemble des employés une politique visant à contrer le harcèlement sous toutes ses formes.

En 2001-2002, la **Direction de l'administration** a poursuivi sa réorganisation en adoptant un nouveau système comptable, ainsi qu'un nouveau système d'enregistrement du temps consacré aux projets qui soit plus conforme à l'environnement technologique de l'Institut et plus apte à répondre à ses besoins d'information de gestion. Une nouvelle tarification pour la fourniture de « services sur mesure », c'est-à-dire ceux que l'Institut fournit à la demande de clients pour répondre à leurs besoins propres, a également été déterminée au cours de cet exercice.

Le **Service juridique** de l'Institut a été mis sur pied en avril 2001 à la suite de la décision du Conseil du trésor selon laquelle les organismes devaient assumer eux-mêmes les coûts de leurs services juridiques, et non plus les obtenir du ministère de la Justice. Ce service procède à la révision de tous les contrats et de toutes les ententes de l'Institut. En 2001-2002, il a fait les démarches nécessaires auprès du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et de Statistique Canada afin que soit signée une entente avec Statistique Canada relativement à l'échange de renseignements statistiques concernant les activités sociales et économiques du Québec. Il a également travaillé à la conclusion d'une entente entre l'Institut et le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant la collecte, l'analyse, la compilation et la diffusion de renseignements démographiques et sociosanitaires tirés du Registre des événements démographiques, entente qui clarifie les rôles de chacune des parties qui sont copropriétaires de ce registre.

Le Service juridique de l'Institut a également effectué le suivi des modifications législatives qui pouvaient avoir une incidence sur la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, notamment du projet de loi n° 122 modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives. Enfin, le Service juridique conseille l'Institut, de manière générale ou au sein de divers comités, sur toute question relative à la Loi sur l'Institut et à d'autres textes législatifs, de même qu'en matière de protection des renseignements personnels et confidentiels.

Chapitre 4

Rapport d'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels³

L'article 25 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'aucun renseignement obtenu en vertu de cette loi ne peut être révélé, si ces révélations permettent de rattacher un renseignement à une personne, à une entreprise, à un organisme ou à une association en particulier. En conséquence, tout renseignement détenu par l'Institut est confidentiel, c'est-à-dire non seulement les renseignements sur les personnes physiques, mais également les renseignements sur les personnes morales, et l'Institut se dote de directives et de règles qui assurent la protection de ces deux types de renseignements. Le Comité sur la protection des renseignements personnels mis sur pied au moment de la création de l'Institut s'est donc vu confier le mandat de couvrir cette double réalité et, pour cette raison, il a pris le nom de Comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels.

Le plan d'action de ce comité comporte quatre volets : a) l'élaboration et la mise à jour de directives et de règles relatives aux renseignements confidentiels, b) la sensibilisation et la formation des employés, c) l'harmonisation des dispositions légales qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité, et d) la conformité avec le Plan d'action gouvernemental.

a) L'élaboration et la mise à jour des directives et des règles relatives aux renseignements confidentiels

Au cours de 2001-2002, l'Institut a poursuivi l'élaboration de son manuel de directives et de règles appelé à couvrir progressivement tous les aspects de la protection des renseignements confidentiels et toutes les étapes de leur cycle de vie dans le processus de production de l'information statistique, qui constitue la finalité de l'Institut. Aux nombreuses directives qui avaient déjà été adoptées au cours des exercices précédents et qui ont été diffusées auprès du personnel sur le réseau intranet de l'Institut s'est ajouté un document intitulé *Politique relative à l'exploitation des fichiers de microdonnées des enquêtes de l'Institut*.

Résultat de nombreuses recherches, de consultations, de la recension des meilleures pratiques dans les plus grandes agences statistiques du monde et d'intenses travaux méthodologiques, cette politique permet à l'Institut d'exploiter tout le potentiel d'information statistique que recèlent les renseignements recueillis dans ses enquêtes, tout en garantissant la confidentialité de ces renseignements. Grâce à cette politique et à ses modalités d'application, l'Institut peut désormais recourir à la collaboration d'analystes et de chercheurs externes, dans les organismes publics et le milieu universitaire, pour l'aider dans sa fonction d'analyse et de recherche.

En matière d'exploitation des fichiers de microdonnées, l'Institut a poursuivi ses activités au Centre d'accès aux données de recherche (CADRISQ) sur le campus de l'Université de Montréal. Outre l'exploitation des fichiers de microdonnées des enquêtes de l'Institut, ce centre offre également les services suivants : compilations statistiques sur mesure, conférences et séminaires, soutien pédagogique, information sur l'Institut et accès à ses publications. Pour permettre un tel accès aux chercheurs de la région de Québec, l'Institut a ouvert un deuxième bureau du Centre d'accès aux données de recherche, dans ses locaux de Québec.

Un modèle de *Contrat de licence pour l'accès aux fichiers complètement masqués* a également été élaboré et mis à la disposition du personnel.

De plus, d'autres directives étaient en préparation à la fin de l'exercice 2001-2002, notamment la Politique sur la protection des renseignements personnels sur les employés, la Politique sur la communication de renseignements conformément aux articles 27 et 28 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, la Politique sur la diffusion de tableaux de données et la Politique sur l'information à fournir aux répondants aux enquêtes.

En 2001-2002, l'Institut a procédé à un resserrement de ses mesures de contrôle des visiteurs en réduisant à un seul le nombre de postes d'accueil et d'enregistrement des visiteurs, et ce, tant à Québec qu'à Montréal. En même temps, une intervention spéciale a été faite auprès de tous les employés de l'Institut pour leur rappeler certains éléments clés de la Politique relative au contrôle de l'accès aux locaux,

3. Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels adopté le 12 mai 1999 par le Conseil des ministres prévoit que le comité de renseignements personnels de l'organisme a notamment pour mandat d'effectuer une évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels et d'en faire état dans le rapport annuel de l'organisme.

plus particulièrement en ce qui a trait au port permanent de la carte d'identité avec photo et au contrôle de l'accès des visiteurs. Enfin, et toujours dans le même but, des classeurs sécuritaires ont été mis à la disposition de toutes les unités administratives de l'Institut.

b) La sensibilisation et la formation des employés

L'article 25 de la Loi sur l'Institut crée l'obligation à son directeur général, à ses employés et à toute autre personne dont il retient les services de ne pas révéler ni faire révéler, par quelque moyen que ce soit, les renseignements sur les personnes physiques ou morales obtenus en application de la loi. Des dispositions pénales en cas d'infraction sont prévues par la loi. Pour bien marquer l'importance de cette obligation, le directeur général a décidé d'instaurer une affirmation solennelle de discrétion qui doit être signée par toute personne au service de l'Institut. En 2001-2002, la pratique d'assermenter tout nouvel employé et toute autre personne dont les services avaient été retenus a été poursuivie. Cette séance a fourni l'occasion d'insister sur l'importance du respect du secret statistique pour l'Institut. Au cours de l'exercice, 237 personnes ont ainsi été assermentées et un document d'information leur a également été remis. Ce document résume la politique de l'Institut en matière d'assermentation, rappelle les dispositions de la Loi sur l'Institut, de la Loi sur la fonction publique et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels en matière de discrétion, et il énumère les diverses mesures administratives mises de l'avant à l'Institut pour aider les employés à respecter leur devoir de discrétion.

Par ailleurs, le programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés de l'Institut prévoit toujours un module d'information et de sensibilisation explicite concernant les diverses dimensions de la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels.

La rédaction d'un guide à l'intention des employés a été entreprise au cours de 2001-2002. Ce guide a pour but de vulgariser les directives et les règles en vigueur à l'Institut en matière de confidentialité, et de rappeler l'essentiel de l'information dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions. Le document en question devrait être remis aux membres du personnel au cours de 2002-2003.

Des séances d'information ont été tenues à l'intention des chargés de projet et des professionnels de l'Institut pour leur présenter la Politique relative à l'exploitation des fichiers de microdonnées des enquêtes de l'Institut. Cette politique a également fait l'objet d'une présentation aux membres de la Table de concertation nationale en connaissance et surveillance

de l'état de santé de la population des régions régionales de la santé et des services sociaux.

Enfin, soulignons la participation de l'Institut aux diverses activités d'information et de sensibilisation du Réseau des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes.

c) L'harmonisation des dispositions légales qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité

Un volet important du plan d'action de l'Institut pour la protection des renseignements confidentiels vise l'harmonisation de certaines dispositions de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Cet objectif d'harmonisation est né de la nécessité de régler des difficultés d'interprétation et de clarifier le cadre juridique en ce qui a trait à la communication à l'Institut, à des fins statistiques, de renseignements personnels détenus par des organismes publics. En 2001-2002, l'Institut a attendu la tenue de la commission parlementaire qui doit étudier le projet de loi n° 122, la Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives.

Par ailleurs, les nombreux échanges entre l'Institut et le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour harmoniser certaines dispositions de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec et de la Loi sur la protection de la santé publique, ont connu leur aboutissement en 2001-2002. En effet, l'Entente concernant la collecte, l'analyse, la compilation et la diffusion d'informations démographiques et sociosanitaires a été signée en mai 2001. En vertu de cette entente, l'Institut est le mandataire du ministère de la Santé et des Services sociaux et, à ce titre, il peut dorénavant traiter et transmettre, avec l'autorisation du Ministère et en son nom, les renseignements provenant du Registre des événements démographiques qui peuvent lui être demandés.

d) La conformité avec le Plan d'action gouvernemental

En retenant les services d'experts externes, l'Institut avait procédé, à la fin de l'exercice précédent, à une évaluation de la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels qu'il détient. Les résultats de cette évaluation ont été connus au début de l'été 2001. Par la suite, un sous-comité a été constitué pour étudier les diverses recommandations de la firme d'audit. Les travaux de ce

sous-comité ont permis d'orienter et de hiérarchiser les éléments du plan d'action de l'Institut, et d'en ajouter quelques-uns.

Des attentes précises ont été communiquées aux cadres de l'Institut relativement à la protection des renseignements personnels et autres renseignements confidentiels. De plus, des attentes ont été exprimées aux membres du personnel de direction de l'Institut, lorsqu'ils agissent comme membres de comités de sélection. En effet, la connaissance des lois, des règlements et des directives qui se rapportent à la protection des renseignements personnels constitue un critère explicite de sélection pour la dotation de postes de cadre et de chef d'équipe.

Chapitre 5

Qualité des services aux citoyens⁴

L'Institut a accompli diverses activités en 2001-2002 **dans le but d'informer les citoyens sur les produits et services qu'il leur offre**. Il a participé à quatre salons ou congrès, présence qui lui a permis de faire connaître ses produits et services à quelques milliers de personnes. Il a émis des communiqués de presse chaque fois qu'une publication était diffusée ou que de nouvelles données statistiques étaient rendues disponibles et il a tenu des conférences de presse à Québec et à Montréal. L'Institut a présenté aux parties patronale et syndicale de l'administration québécoise ses travaux de comparaison de rémunération, de même que son rapport portant sur la rémunération variable.

Au printemps 2001, l'Institut rendait public son Plan stratégique 2002-2005. Ce document constitue l'essentiel de la vision qui guidera les actions de l'Institut et ses interventions auprès des ministères et organismes, des citoyens, des partenaires, des chercheurs et des autres utilisateurs de ses produits et services au cours des trois prochaines années. Il fixe les objectifs que l'Institut s'engage à atteindre afin de remplir sa mission.

Pour assurer le meilleur accès possible des citoyens à ses produits et services, l'Institut a maintenu le Centre d'information et de documentation (CID) accessible à la clientèle aux heures d'ouverture et il a offert par son intermédiaire un service général de renseignements statistiques sur le Québec par téléphone (ligne 800 accessible partout au Québec), sur place, par correspondance, par télétransmission, ou encore par le site Internet de l'Institut. L'adhésion du CID au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales permet maintenant la consultation d'une partie de son catalogue bibliographique sur Internet.

Ce souci constant d'améliorer l'accès des citoyens à ses produits et services a amené l'Institut à poursuivre ses efforts en matière de diffusion électronique. Il a donc continué, à cet égard, à diffuser gratuitement toutes ses publications sur son site Internet. Toutes les statistiques essentielles à la compréhension de la situation socioéconomique québécoise sont également maintenues à jour et présentées gratuitement sur ce site. Le site lui-même, qui a connu une augmentation

de sa fréquentation d'un peu plus de 48 % au cours de la dernière année, s'est vu enrichi de deux nouvelles applications interactives : un répertoire électronique des entreprises actives dans le secteur de la science et de la technologie et une banque de données sur les films présentés sur les écrans de cinéma au Québec. Enfin, au cours de l'exercice, deux sections se sont ajoutées au site Internet de l'Institut, l'une portant sur l'Observatoire de la culture et des communications, l'autre sur l'économie du savoir.

En 2001-2002, l'Institut lançait également son premier cédérom interactif : *Investissements privés et publics. Québec et ses régions. Données réelles 1976-1997*. Non seulement ce cédérom contient les données statistiques sur ce secteur économique, mais il permet aussi à l'utilisateur de manipuler les tableaux à son gré (permutation des colonnes et des lignes, tri, etc.), d'exploiter les données grâce à différentes fonctions (taux, proportions, indices, écarts, tendances, etc.), de créer des graphiques personnalisés (histogrammes, courbes, diagrammes circulaires, etc.) et de faire des recherches par mot clé.

À titre de mandataire du projet de Banque de données sur les statistiques officielles sur le Québec, l'Institut a amorcé le chargement de cette banque au cours de l'exercice 2001-2002. Élément important de la mise en œuvre de l'infrastructure gouvernementale, cet entrepôt centralisé de données alimenté par 13 partenaires offrira aux citoyens et aux entreprises un moyen unique d'accéder aux statistiques officielles sur le Québec. Sans nécessairement connaître les différentes composantes de l'administration publique québécoise et peu importe le site Internet gouvernemental où il se trouvera, l'utilisateur pourra obtenir des données statistiques officielles sur le Québec qui soient complètes, à jour, uniformes, comparables et fiables.

En 2001-2002, l'Institut a poursuivi l'amélioration de la banque de données *Horace*, tant sur le plan technologique (outil de recherche plus performant, facilités d'impression, etc.) que sur celui du contenu (nouvelles données, liste d'hyperliens, tableaux prédéfinis, etc.) et le service à la clientèle (plusieurs rencontres avec la clientèle potentielle, manuel de l'utilisateur, etc.).

Afin de mieux connaître les besoins et les préoccupations de sa clientèle, l'Institut a continué d'animer ses divers comités consultatifs sectoriels et il a

4. La section 6.1 de la Politique gouvernementale concernant l'amélioration de la qualité des services aux citoyens (C.T. 176753 du 9 avril 1991) prévoit que chaque ministère et organisme doit préparer un bilan annuel de l'implantation de cette politique et en faire état dans son rapport annuel.

engagé des discussions avec des groupes de chercheurs pour cerner davantage leurs besoins et évaluer la possibilité de mettre à leur disposition différentes données de ses enquêtes, notamment dans le domaine de la santé.

Pour que les besoins de l'administration publique québécoise soient pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques de Statistique Canada, l'Institut est membre du Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique statistique. Il participe également aux comités fédéraux-provinciaux de la statistique dans les domaines suivants : statistique sociale, recensement de la population, démographie, statistique agricole, statistique du travail, statistique des administrations publiques, comptes économiques provinciaux et statistique des entreprises. De plus, il est membre du Conseil canadien de la statistique de l'état civil.

L'Institut a, par ailleurs, conduit de nombreuses autres activités de consultation de sa clientèle ou de concertation avec ses partenaires.

Afin d'améliorer sa performance dans sa prestation de services à sa clientèle, l'Institut a continué d'effectuer un suivi mensuel du temps de réponse aux demandes de renseignement adressées au Centre d'information et de documentation et il a continué de diffuser cet indicateur à tous les employés de l'Institut sur le réseau intranet.

Afin d'instaurer à tous les niveaux de l'organisme une démarche continue d'amélioration de la qualité du service, l'Institut a continué de moderniser l'environnement de travail de ses employés, notamment sur le plan des technologies de l'information, afin qu'ils puissent apporter une meilleure contribution à la réalisation de la mission de l'Institut et à la production de services de qualité pour tous les citoyens.

L'Institut a également apporté des améliorations substantielles à son réseau intranet : contenu enrichi, structure logique optimisée, nouvelle présentation graphique, etc. Cet intranet est maintenant devenu un canal de diffusion de premier plan pour mettre efficacement à la disposition des employés l'information et les outils de travail dont ils ont besoin quotidiennement.

Rappelons, enfin, que les valeurs de gestion dont s'est doté l'organisme énoncent que la clientèle est au centre du développement de l'Institut et que la qualité de ses produits et services est pour lui une préoccupation constante. Affichées bien en évidence en divers endroits dans les locaux de l'Institut, à Québec et à Montréal, les valeurs de gestion sont communiquées à tout nouvel employé au moment de son entrée en fonction, ou lors de la journée d'accueil.

Chapitre 6

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



Yvon Fortin

Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 17 juillet 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive de l'Institut

En vertu de l'article 38 de sa loi constitutive, l'Institut ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, sauf les exceptions prévues par la loi, dont le coût dépasse, dans la même année financière, les sommes dont il dispose pour l'année au cours de laquelle ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or le déficit cumulé au 31 mars 2002 au montant de 902 282 \$ témoigne que l'Institut a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait pour l'année financière terminée en 2001-2002. Aucun des motifs d'exception prévus à la loi ne pouvant être invoqué, l'Institut a contrevenu à sa loi constitutive.

Dans mon rapport du vérificateur sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 présenté pour fins de comparaison, j'ai formulé le même commentaire concernant la non-conformité de l'Institut à sa loi constitutive.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, CA

Québec, le 17 juillet 2002

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
REVENUS, DÉPENSES ET DÉFICIT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

REVENUS	2002	2001
Subvention du gouvernement du Québec	14 323 100 \$	13 782 700 \$
Services rendus	6 169 421	5 227 480
Autres revenus	137 640	179 425
	<u>20 630 161</u>	<u>19 189 605</u>
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	15 140 495	13 830 110
Honoraires professionnels	1 531 112	1 346 538
Loyers	1 503 630	1 392 334
Achats de données statistiques	257 142	298 118
Services et fournitures informatiques	473 093	560 810
Communications	314 323	395 954
Frais de bureau	227 409	237 010
Frais de déplacement et de séjour	371 153	296 632
Frais de formation	70 237	69 640
Impression	126 461	78 691
Amortissement des immobilisations	773 030	442 770
Autres dépenses	60 608	49 940
	<u>20 848 693</u>	<u>18 998 547</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(218 532)	191 058
DÉFICIT AU DÉBUT	<u>(683 750)</u>	<u>(874 808)</u>
DÉFICIT À LA FIN	<u>(902 282) \$</u>	<u>(683 750) \$</u>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 2002

	2002	2001
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 308 648 \$	2 069 247 \$
Débiteurs	2 678 279	1 466 109
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	266 199	266 199
Travaux en cours	180 787	337 056
Frais payés d'avance	104 339	198 893
Stocks	21 664	21 045
	<u>4 559 916</u>	<u>4 358 549</u>
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)	811 615	1 077 814
Immobilisations (note 4)	<u>5 005 385</u>	<u>1 945 995</u>
	<u><u>10 376 916 \$</u></u>	<u><u>7 382 358 \$</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	1 907 321 \$	1 067 244 \$
Avances de clients sur contrats de service	132 140	1 085 111
Revenus reportés	4 000 286	2 562 555
Indemnités de vacances dues aux employés	1 403 208	1 234 815
	<u>7 442 955</u>	<u>5 949 725</u>
Subvention reportée	1 382 426	—
Provision pour congés de maladie (note 6)	<u>2 453 817</u>	<u>2 116 383</u>
	11 279 198	8 066 108
DÉFICIT	<u>(902 282)</u>	<u>(683 750)</u>
	<u><u>10 376 916 \$</u></u>	<u><u>7 382 358 \$</u></u>

Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

	2002	2001
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(218 532) \$	191 058 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	773 030	442 770
Augmentation de la provision pour congés de maladie	337 434	231 789
Perte sur aliénation d'immobilisations	—	3 025
	<u>891 932</u>	<u>868 642</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	(1 212 170)	328 644
Variation des frais payés d'avance	94 554	(149 876)
Augmentation des stocks	(619)	(15 105)
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec	266 199	1 476 231
Variation des créditeurs	267 304	(659 643)
Variation des avances de clients sur contrats de services	(952 971)	850 214
Variation des travaux en cours	156 269	(184 589)
Augmentation des revenus reportés	1 437 731	722 145
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	168 393	115 984
Augmentation de la subvention reportée	<u>1 382 426</u>	<u>—</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>2 499 048</u>	<u>3 352 647</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations	<u>(3 259 647)</u>	<u>(1 443 169)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	<u>(760 599)</u>	<u>1 909 478</u>
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>2 069 247</u>	<u>159 769</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>1 308 648 \$</u></u>	<u><u>2 069 247 \$</u></u>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2002

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (L.R.Q, chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués selon le degré d'avancement des travaux.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %
Système téléphonique	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées.

3. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne portent pas intérêt. La partie à long terme au montant de 811 615 \$ (2001 : 1 077 814 \$) sera perçue sur une période de trois ans à raison de 266 199 \$ en 2004 et en 2005 et de 279 217 \$ en 2006.

4. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	504 843 \$	62 427 \$	442 416 \$	242 978 \$
Ameublement	345 769	80 056	265 713	146 049
Équipement	31 847	13 905	17 942	25 443
Équipement informatique	1 260 778	726 990	533 788	536 681
Développement informatique	3 988 627	473 305	3 515 322	795 318
Logiciels	125 040	60 526	64 514	74 425
Système téléphonique	223 812	58 122	165 690	125 101
	<u>6 480 716 \$</u>	<u>1 475 331 \$</u>	<u>5 005 385 \$</u>	<u>1 945 995 \$</u>

Des immobilisations classées sous la rubrique : « Développement informatique » au montant de 2 519 071 \$ n'ont pas été amorties au cours du présent exercice, les travaux de développement n'étant pas terminés en date de fin d'exercice.

5. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 \$ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2003. Au 31 mars 2002, aucune avance n'avait été contractée.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 451 488 \$ (2001 : 414 944 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2002	2001
Solde au début	2 116 383 \$	1 884 594 \$
Dépense de l'exercice	632 201	414 219
Prestations versées au cours de l'exercice	(294 767)	(182 430)
Solde à la fin	<u>2 453 817 \$</u>	<u>2 116 383 \$</u>

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2002	2001
Services rendus	5 673 808 \$	4 795 497 \$
Débiteurs	2 208 936	1 347 164
Avances de clients sur contrats de service	132 140	1 085 111
Revenus reportés	3 958 076	2 442 193

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

Annexe 1

Publications et cédéroms parus en 2001-2002

LES CONDITIONS DE VIE

- *Données sociodémographiques en bref* (trois fois par année)
- *Portrait social du Québec. Données et analyses, édition 2001*

LA CULTURE

- *L'Observatoire.com* (bulletin électronique trimestriel)
- *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2001*
- *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2001. Annexe statistique*

LA DÉMOGRAPHIE

- *La situation démographique au Québec, bilan 2001. Les naissances : les jumeaux, le poids des nouveau-nés et la mortalité infantile*

L'ÉCONOMIE

- *Agro-Flash* (bulletin électronique trimestriel)
- *Commerce international de marchandises du Québec* (bulletin trimestriel)
- *Commerce international du Québec. Échanges de marchandises 1981-2000* (cédérom)
- *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec, édition 2001*
- *Comptes économiques du Québec* (publication trimestrielle)
- *L'Écostat* (publication trimestrielle)
- *Industries manufacturières du Québec, 1995-2000*
- *Investissements publics et privés. Québec et ses régions. Données réelles 1976-1997* (cédérom)
- *Investissements publics et privés. Québec et ses régions. Perspectives révisées 2001*
- *Produit intérieur brut par industrie au Québec* (publication mensuelle)
- *Profil du secteur manufacturier au Québec, édition 2001*
- *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 2001*

- *Revenu personnel selon les régions administratives, les régions métropolitaines et les MRC, édition 2002*
- *Stat-Express. Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels*

L'ÉCONOMIE DU SAVOIR

- *Classification par niveau technologique du secteur manufacturier. Adaptation de la méthode pour les données du commerce international du Québec*
- *S@voir.stat. Bulletin sur l'économie du savoir* (bulletin trimestriel)
- *L'utilisation d'Internet par les ménages québécois en 2000*

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

- *Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 2000, volume 1*
- *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*
- *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2002). Volume 1 : Les nourrissons de 5 mois*
 - *Conditions de vie, santé et développement* (numéro 3)
 - *Développement moteur, social et cognitif* (numéro 8)
 - *Aspects conceptuels et opérationnels* (numéro 12)
- *Bulletin de nouvelles de Santé Québec* (bulletin semestriel)
- *Enquête sociale et de santé 1998. Cahier technique et méthodologique* (volumes 1 et 2)

LE TRAVAIL ET LA RÉMUNÉRATION

- *Flash-info. Travail et rémunération* (bulletin trimestriel)
- *Rapport de l'enquête sur la rémunération et certaines conditions de travail des employés de l'industrie du vêtement au Québec*
- *Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2001*
- *Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2001. Faits saillants*

- *Rémunération des salariés. Écarts de rémunération incluant la rémunération variable, 2000*

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- *Guide de l'utilisateur. Fichier de correspondances entre le code postal et le code géographique (version mai 1999)*
- *Modifications aux municipalités du Québec (bulletin mensuel)*
- *Modifications aux municipalités du Québec, 2001*
- *Le Québec chiffres en main, édition 2002*

Notons que le **cédérom** *Les publications 2001* contient tous les titres publiés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) au cours de 2001, y compris ceux qui ont été faits en partenariat avec d'autres ministères et organismes. Les fichiers des publications sont en format PDF et le cédérom comprend tous les instruments nécessaires pour les consulter à l'écran et les imprimer entièrement ou page par page.

Par ailleurs, le site Internet de l'Institut est le lieu privilégié de diffusion de l'information qu'il produit. Deux des rubriques de la page d'accueil, « Publications, bulletins et rapports » et « Études et documents d'analyse », permettent à l'utilisateur de télécharger la presque totalité des imprimés produits par l'Institut. La section « Données statistiques » lui donne accès à une multitude de tableaux regroupés sous 14 grands domaines de l'activité socioéconomique et la mention « Services » présente les principaux services offerts par l'Institut. La « Salle de presse » contient notamment les communiqués de presse émis par l'organisme et permet aux journalistes de s'abonner pour recevoir automatiquement les communiqués de l'Institut. La rubrique « Quoi de neuf ? » met en évidence les dernières parutions ou les dernières données statistiques rendues disponibles.

Annexe 2

Liste des enquêtes statistiques réalisées au cours de 2001-2002⁵

Enquêtes auprès des individus et des ménages

- *Enquête québécoise sur les limitations d'activités*
- *Enquête sur la violence envers les femmes*
- *Enquête sur l'activité physique et la santé*
- *Enquête sur l'indice synthétique de santé SF-36*
- *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents*
- *Enquête sur la santé auprès des membres de communautés ethnoculturelles*
- *Enquête de nutrition auprès des 6 à 16 ans*
- *Enquête de nutrition auprès des enfants québécois de 4 ans*
- *Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire – 2^e édition*
- *Étude parallèle sur un mode de collecte alternatif*
- *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs*
- *Enquête québécoise « Grandir en qualité » sur la qualité des services de garde éducatifs*
- *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ)*

Enquêtes auprès des entreprises

- *Enquête sur la mise en marché de la pomme*
- *Enquête sur l'apiculture au Québec*
- *Enquêtes auprès des conserveries*
- *Enquêtes sur l'ensemencement, sur l'écoulement et sur la récolte de pommes de terre*
- *Enquête sur les statistiques avicoles*
- *Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec*
- *Enquête sur la fréquentation des terrains de camping, été 2001*
- *Enquête sur la fréquentation des gîtes touristiques*

- *Enquête sur la fréquentation des sites, des attraits et des bureaux d'information touristique au Québec, été 2001*
- *Enquêtes sur les projets d'investissements au Québec*
- *Enquête sur l'activité des fonds communs de placement au Québec*
- *Enquête sur les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires*
- *Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG), 2001*
- *Enquête mensuelle sur la vente de livres neufs au Québec, volet « éditeurs, distributeurs et librairies »*
- *Enquête auprès des entreprises assujetties à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et projet-pilote pour évaluer la faisabilité du volet « employés »*
- *Enquête mensuelle sur les projections cinématographiques*
- *Enquête sur les statistiques financières des établissements d'enseignement collégial et universitaire*
- *Enquête sur le programme d'investissement en démarrage d'entreprises, 2001*
- *Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec*
- *Enquête sur les dépenses de l'administration publique québécoise dans les domaines de la R&D, de l'innovation et de la culture scientifique*
- *Enquête sur l'adoption du commerce électronique par les entreprises québécoises*
- *Enquête sur l'adoption du commerce électronique au sein de l'administration publique québécoise*
- *Enquêtes sur la rémunération globale des employés de la Ville de Montréal et de divers marchés de comparaison*
- *Enquête sur les salaires, la rémunération globale, la charge de travail et les tâches des procureurs au Canada*
- *Enquête sur la rémunération et certaines conditions de travail des employés de l'industrie du vêtement au Québec*

5. La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit, à l'article 32, que le rapport annuel de l'organisme doit contenir la liste des enquêtes menées au cours de la période concernée. La présente liste comprend tant les enquêtes qui ont été entièrement réalisées au cours de 2001-2002 que celles qui se sont poursuivies et qui ont été entreprises au cours de cet exercice.

Enquêtes auprès des municipalités

- *Enquête sur la rémunération globale auprès de l'ensemble des municipalités locales de 10 000 habitants et plus au Québec*
- *Enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales*

Annexe 3

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics⁶

CHAPITRE I OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent *Code d'éthique et de déontologie* a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein des organismes et des entreprises du gouvernement et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, conformément aux prescriptions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, articles 3.0.1 et 3.0.2.
2. Le présent code s'applique aux personnes qui occupent des fonctions d'administrateurs publics au sein de l'Institut de la statistique du Québec, tel qu'il est défini dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998).
3. Dans le présent code, l'appellation « l'organisme » désigne « l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ».

CHAPITRE II PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.
Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
8. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et l'administrateur public à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à l'Institut de la statistique du Québec tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un autre organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation

6. En vertu de l'article 3.0.3 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), les organismes et les entreprises du gouvernement doivent publier dans leur rapport annuel leur code d'éthique et de déontologie élaboré conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (G.O.Q., Partie 2, 30 juin 1998, p. 3374).

n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut de la statistique du Québec doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'Institut de la statistique du Québec avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.
13. L'administrateur public à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du premier dirigeant de l'organisme, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une

faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

16. L'administrateur public doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut de la statistique du Québec doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de cet organisme.
18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de cet organisme.

CHAPITRE III ACTIVITÉS POLITIQUES

20. L'administrateur public à temps plein ou le premier dirigeant de l'organisme qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
21. Le premier dirigeant de l'organisme qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
22. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député de l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

23. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

24. L'administrateur public à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 22 ou à l'article 23 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

25. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

26. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

CHAPITRE IV RÉMUNÉRATION

27. L'administrateur public n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.

28. L'administrateur public révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

29. L'administrateur public qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

30. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

32. Les articles 29, 30 et 31 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.

33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 29 à 31.

34. Pour l'application des articles 29 à 31, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 29 et 30 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V PROCESSUS DISCIPLINAIRE

35. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

36. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de

permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

37. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
38. Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 35, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

39. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
40. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

ANNEXE

(Article 34)

SECTEUR PUBLIC

1. Le gouvernement et ses ministères, le Conseil exécutif et le Conseil du trésor.
2. Le personnel du lieutenant-gouverneur, l'Assemblée nationale, le protecteur du citoyen, toute personne que l'Assemblée nationale désigne pour exercer une fonction qui en relève lorsque la loi prévoit que son personnel est nommé et rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique et tout organisme dont l'Assemblée nationale ou l'une de ses commissions nomme la majorité des membres.
3. Tout organisme qui est institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor ou d'un ministre et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- 1° tout ou partie de ses crédits de fonctionnement apparaissent sous ce titre, dans les prévisions budgétaires déposées devant l'Assemblée nationale;

- 2° la loi ordonne que son personnel soit nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique;

- 3° le gouvernement ou un ministre nomme au moins la moitié de ses membres ou administrateurs et au moins la moitié de ses frais de fonctionnement sont assumés directement ou indirectement par le Fonds consolidé du revenu ou les autres fonds administrés par un organisme visé à l'article 1 ou 2 de la présente annexe ou les deux à la fois.

4. Le curateur public.
5. Tout organisme, autre que ceux mentionnés aux articles 1, 2 et 3 de la présente annexe, institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor, ou d'un ministre et dont au moins la moitié des membres ou administrateurs sont nommés par le gouvernement ou un ministre.
6. Toute société à fonds social, autre qu'un organisme mentionné à l'article 3 de la présente annexe, dont plus de 50 % des actions comportant le droit de vote font partie du domaine de l'État ou sont détenues en propriété par un organisme visé aux articles 1 à 3 et 5 de la présente annexe ou par une entreprise visée au présent article.
7. Tout établissement d'enseignement universitaire visé aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., chapitre E-14.1).
8. Tout collège d'enseignement général et professionnel institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29).
9. Toute commission scolaire visée par la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) ou par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q., chapitre I-14), ainsi que le Conseil scolaire de l'île de Montréal.
10. Tout établissement privé agréé aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., chapitre E-9.1).
11. Tout autre établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses de fonctionnement sont payées sur les crédits apparaissant aux prévisions budgétaires déposées à l'Assemblée nationale.

12. Tout établissement public ou privé conventionné ainsi que toute régie régionale visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2).
13. Le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5).
14. Toute municipalité, tout organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité et tout organisme dont le conseil d'administration est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité, de même que tout organisme relevant autrement de l'autorité municipale.
15. Toute communauté urbaine, régie intermunicipale, corporation de transport, tout conseil intermunicipal de transport, l'Administration régionale Kativik et tout autre organisme dont le conseil d'administration est formé majoritairement d'élus municipaux, à l'exclusion d'un organisme privé.

Annexe 4

Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies⁷

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration de systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

7. Le 15 avril 1992, la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies, adoptait ces principes devant régir les activités des organismes responsables de la statistique officielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe et dans les États membres. Le Canada et les États-Unis font partie de cet organisme depuis 1945.

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achevé d'imprimer en septembre 2002
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville

*Institut
de la statistique*

Québec

